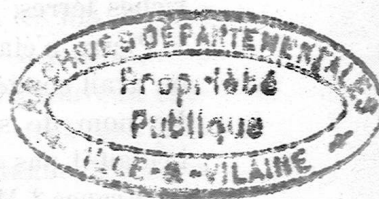


PIERRE MAUCLERC.

DUC DE BRETAGNE

CHAPITRE I^{er}

Un Capétien, duc de Bretagne.



Le mois de décembre 1213 fut marqué, à la cour du fort roi de France Philippe-Auguste, par de magnifiques réjouissances; fêtes et tournois se succédèrent sans arrêt : Pierre, chevalier de Braine, fils du bon comte de Dreux, Robert, épousait Alice, fille du comte de Bretagne et héritière du duché.

La jeune épousée n'avait que treize ans; l'union resta platonique. Mais, dès l'instant qu'il avait prêté les serments solennels, Pierre de Dreux devenait le maître du fief. Il n'attendit pas longtemps le pouvoir effectif : en expirant peu après la célébration des noces, le vieux comte Guy de Thouars le laissa seul suzerain. Pour la première fois, dans l'histoire de la France, un Capétien montait sur le trône de Bretagne.

Capétien, il l'était par toutes les fibres de son être, au physique comme au moral, ce prince ardent qui, à l'âge de vingt-trois ans, était investi d'un aussi beau duché. Arrière petit-fils du roi Louis le Gros, dont le tempérament bouillant avait su triompher des seigneurs turbulents qui encerclaient alors le domaine royal; cousin de Philippe-Auguste, le souverain vainqueur de l'Anglais; élevé à la

cour du roi, auprès du prince Louis, le futur héritier de la couronne, il avait reçu, suivant les préceptes du temps, l'éducation du parfait chevalier, du parfait Capétien.

Le futur duc de Bretagne était né vers 1190. Son père, Robert de Dreux, était un des vassaux les plus considérés du comte de Champagne, et l'on rencontrait son écu sur tous les champs de bataille. Il possédait de bonnes et riches terres, une nombreuse famille.

Pierre n'était que le cadet. Suivant la coutume féodale, on avait songé un moment à le faire entrer dans les ordres. Le nom de son oncle Henri, un frère de son père, ne brillait-il pas déjà d'un vif éclat dans l'histoire de l'Eglise de France ? Mais ce prétendu clerc possédait un caractère trop vif; il témoignait, dans les joutes d'armes, d'une ardeur trop virile, pour consacrer toute son existence à chanter les psaumes et à enluminer des évangélistes. Celui que la postérité devait connaître sous le nom de Mauclerc n'avait rien d'un moine, voire d'un évêque. On dut abandonner le projet.

On a prétendu qu'encore jeune, Pierre suivit les cours de l'Université de Paris¹. Conjecture fort improbable. Avec Robert de Bapeaume, Robert, son frère aîné, qui fut toujours pour lui un conseiller et souvent un soutien, avec quelques autres jouvenceaux, il fut le compagnon d'éducation, l'ami du futur Louis VIII. Ce n'est pas parce qu'il composa plus tard de ces aimables chansons que tout seigneur cultivé savait tourner, qu'il faut lui attribuer une culture exceptionnelle. Il connaissait la Bible, les chansons de Geste, les épopées et les légendes. Mais pour acquérir un tel savoir, point n'était besoin de hanter les sombres salles où les doctes maîtres enseignaient les Quatre-Arts.

En 1207, il fut fait chevalier, en compagnie de Louis de France et de son frère Robert : « Le 17 mai 1209, saint jour de la Pentecôte, en la ville de Compiègne, Louis reçut

1. D'ARGENTRÉ (B. du Plessis), *Histoire de la Bretagne*, pp. 273-274.

de la main de son père le baudrier de chevalier, avec une telle solennité, parmi un tel concours de grands du royaume et une si considérable multitude d'hommes, au milieu d'une si copieuse abondance de vivres et de présents que jamais jusqu'à ce jour on n'avait vu chose pareille. Un grand festin suivit la cérémonie. Les deux premiers mets furent présentés par Gui de Thouars, comte de Bretagne; les deux suivants par le comte Robert de Dreux dont les fils, Robert et Pierre, avaient été aussi faits chevaliers ce jour-là...² »

Philippe-Auguste remarqua la vaillance du nouveau chevalier. Il ne le perdit plus de vue et quand, trois ans plus tard, il fallut pourvoir à la succession de Bretagne, il songea au fils du comte de Dreux.

Mais le roi de France possédait un sens trop aigu des réalités politiques pour ne pas s'attacher d'abord fortement le futur duc. Il exigea de lui une promesse de stricte obéissance.

En novembre 1212, Pierre s'engagea solennellement, assigna en garantie tous ses biens patrimoniaux et fournit, comme cautions, son père et son frère. Puis il prêta au roi de France serment de fidélité, accepta même de ne recevoir les hommages des Bretons que « sauf la fidélité au seigneur-Roi », et reconnut ainsi ouvertement la suzeraineté de Philippe-Auguste³.

Par cet acte de bonne politique, le roi de France faisait rentrer la Bretagne dans la mouvance de la couronne, dans l'axe du domaine royal. Il assurait à ce fief lointain un prince français, imbu de la tradition capétienne.

La Bretagne, invraisemblable chaos féodal de seigneurs laïcs et ecclésiastiques, était alors à peu près indépendante de toute suzeraineté. Cette situation constituait la négation même du régime féodal, parvenu pourtant à son apogée,

2. *Historiens de France*, t. XVII, p. 603.

3. TEULET, *Layettes du trésor des Chartes*, I, p. 387.

en cette aube du XIII^e siècle français, le Grand-Siècle de notre Moyen-Age. A la faveur d'une diminution continue du pouvoir central, chacun avait conquis une liberté presque complète. Il y avait bien — nominalement — un duc. Ignoré, lointain, ballotté entre l'influence anglaise et l'attraction française, incapable de se dégager de l'une ou l'autre de ces tutelles, il n'avait plus aucune autorité sur ses vassaux et ceux-ci ignoraient parfois jusqu'à son nom. La complexité d'une succession au trône fort disputée avait encore affaibli les restes du pouvoir. Rude serait la pente, à qui voudrait la remonter.

Dans leurs cités épiscopales, les neuf évêques bretons manifestaient inflexiblement leur puissance, temporelle autant que religieuse. Ils imposaient leur volonté à tous les habitants de leur évêché.

Le premier, l'évêque de Dol, ne se consolait pas d'avoir perdu le titre d'archevêque. L'interminable conflit qui, pendant cinquante années, avait opposé l'archevêque de Tours au prétendu métropolitain de Bretagne, s'était terminé, en effet, au désavantage du prélat breton. Dol avait été ramené, en 1199, au rang de simple évêché.

Mais le pouvoir temporel de l'évêque n'avait subi, de ce fait, aucun changement; bien au contraire. La ville de Dol, commerçante, animée, située sur la grande voie de passage qui conduit de Normandie en Bretagne, tout près de la célèbre abbaye bénédictine du Mont-Saint-Michel, rendez-vous de tous les pèlerins du monde, brillait d'un éclat et d'une richesse particuliers. La prospérité était grande et, témoignage de cette heureuse situation, la générosité des Dolois permettait, en ce début de siècle, la construction de la magnifique cathédrale que l'on peut encore admirer.

Mais le danger, pour le pouvoir central, ne venait pas de Dol. Les deux évêques les plus arrogants de Bretagne siégeaient à Rennes et à Nantes. Ces deux villes, les plus

peuplées du pays, constituaient, l'une au nord, l'autre au sud, les deux capitales de l'Armorique.

Résidences des ducs, mais résidences-frontières, il leur fallait, à ce titre, de fortes ceintures de murailles. Or, leur territoire se trouvait, pour la plus grande partie, entre les mains de l'évêque ou de son puissant chapitre. L'un comme l'autre s'opposaient à la construction de nouvelles fortifications. D'où source constante de luttes entre les deux pouvoirs.

Déjà, sous le duc Guy de Thouars, la percée de fossés, le long des murailles, avait provoqué un procès avec les chanoines de Nantes. L'offre d'une grosse indemnité avait apaisé la fureur des ecclésiastiques. Mais le conflit pouvait renaître. Mauclerc était trop autoritaire pour souffrir une telle diminution de ses droits. Le moindre prétexte risquait de soulever de nouvelles discordes.

Il n'y avait pas que les évêques à empiéter sur le domaine des ducs. Les curés des plus humbles paroisses prétendaient, eux aussi, exercer des droits quasi-régaliens. En Bretagne, le prêtre n'est pas seulement un directeur de conscience; il se considère comme le chef civil de la communauté chrétienne soumise à sa juridiction spirituelle. Il possède en conséquence un droit d'intervention dans les familles. Au Moyen-Age, ce droit se manifestait surtout — comme de juste — par le paiement de redevances particulières, témoignage de l'accord entre le pasteur et les fidèles.

Deux de ces redevances, spécialement exorbitantes, provoquèrent l'indignation du jeune duc de Bretagne : le *past nuptial* et le *tierçage*.

Il faut rechercher l'origine du *past nuptial* (*pastus nuptialis*) dans une vieille coutume encore usitée dans certaines régions de la Bretagne; suivant une tradition immémoriale, le prêtre qui célèbre une messe de mariage doit être nourri et abreuvé aux frais des conjoints (*pastus* :

banquet). Mais les recteurs bretons trouvèrent beaucoup plus avantageux de transformer l'impôt en nature en une redevance dûment nombrée. Le past nuptial, vers 1213, avait été uniformément fixé à quarante sols, somme considérable, si l'on songe qu'à cette époque le sol valait au moins cinquante de nos francs-papiers.

Le tierçage semblait encore plus abusif. C'était un impôt sur les successions. Il consistait en une taxe s'élevant — tout simplement — à la troisième partie de l'héritage mobilier de chaque défunt. Il faut avouer que les recteurs bretons possédaient, dès le Moyen-Age, une conception très moderne de l'impôt successoral⁴.

Pierre de Dreux était anticlérical de principe, comme tous les Capétiens. Anticlérical au sens où l'entendaient nos rois, c'est-à-dire opposé à l'ingérence du clergé dans la direction des affaires séculières. Il jugea inadmissible la perception du past nuptial, encore moins tolérable le tierçage. Il engagea ses vassaux à refuser le paiement de droits aussi insolites. Une telle attitude n'allait pas tarder à lui valoir l'hostilité du clergé.

Les seigneurs ? Il ne faut point songer à les passer tous en revue. Certains possédaient des fiefs fort exigus. Mince était le degré d'importance que pouvaient avoir un Guillaume de la Guerche, un Jean de Coëtquen, un sire de Combourg « porte-enseigne de saint Samson ». Ils menaient une existence fort dépourvue d'intérêt. Obéissants au plus fort, engageant des luttes misérables pour un lopin de terre, ils étaient incapables d'avoir une influence sur les destinées de la Bretagne, sinon par leur groupement et leur coalition.

Mais d'autres étaient forts, d'autres étaient dangereux et risquaient de faire échouer Mauclerc par leur indépendance, leur esprit de révolte appuyé sur une puissance territoriale inquiétante. Ceux-là, il faut les connaître, car Pierre de Dreux s'usera pendant quinze années à les réduire

4. LE BAUD, *Histoire de Bretagne*, p. 223; DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 861.

et cette lutte constituera la cause profonde de son échec final.

En Haute-Bretagne, les barons de Fougères et de Vitré se partageaient la toute-puissance territoriale. Le domaine du premier s'étendait au nord-ouest de l'actuel département d'Ille-et-Vilaine. La ville de Fougères marquait le centre de cette seigneurie que Pontorson, au nord, Dol, à l'ouest, et Saint-Aubin, au sud, bornaient approximativement. Important fief frontière, tourné vers la Normandie avec laquelle il assurait toute communication, il avait joué, au XII^e siècle, avec Raoul II, un rôle de tout premier plan dans la lutte contre le roi d'Angleterre. Il était tenu, au début du XIII^e siècle, par Geoffroi de Fougères, dont le fils, Raoul, n'avait que sept ans quand Pierre de Dreux reçut le duché. Le baron de Fougères possédait également des biens importants en Basse-Normandie.

Limitrophe du fief de Fougères, et d'une étendue plus grande encore, la terre de Vitré couvrait toute la Haute-Bretagne, depuis la cité vitréenne jusqu'aux portes mêmes de Rennes, et de La Guerche à Saint-Aubin. André de Vitré en était le seigneur, qui comptait parmi les principaux vassaux du duc Guy : il avait épousé sa fille, Catherine. Le mariage de Pierre de Dreux avec la sœur de celle-ci, Alice, fit d'André le plus proche parent de Mauclerc : mais l'entente ne devait pas toujours régner entre les deux beaux-frères.

Au centre de la Bretagne se trouvait un fief moins important, la vicomté de Rohan. Il n'avait pas encore acquis la prépondérance qu'il prit par la suite et le château de Josselin n'était pas cette forte citadelle, clé de la Bretagne, que les partis se disputèrent au XIV^e siècle. Alain de Rohan resta en paix constante avec Pierre de Dreux et fut même son unique soutien dans l'adversité : ils avaient des intérêts analogues à sauvegarder.

Le loyalisme des seigneurs de Haute-Bretagne était,

pour le duc, une nécessité vitale. Voisins de la France, ils pouvaient, en cas de conflit, assurer la protection des frontières ou, tout au contraire, permettre le passage de l'envahisseur. La soumission des seigneurs de Basse-Bretagne était recherchée à un autre titre. L'étendue considérable de leurs terres faisait d'eux les rivaux directs du duc. Leur qualité de comte les autorisait, en effet, à prétendre gouverner tout le pays. Leurs châteaux, leurs villes, situées loin de la surveillance du suzerain, leur assuraient indépendance et puissance. Ce sera contre eux que Mauclerc portera ses premiers coups.

Les comtes de Léon tenaient, dans la partie ouest du duché, la région qui s'étend de la Manche à l'Océan. Trois frères, Guihomarc'h, Conan et Hervé, les Léonards, comme les appelaient les chroniqueurs, s'étaient partagés le territoire. Les deux premiers régnaient sur Morlaix, Roscoff et Saint-Pol-de-Léon; Hervé possédait Lesneven, Landerneau, et poussait ses droits jusqu'à Brest. D'une civilisation rude, ils apparaissaient, dans ce ^{xiii}^e siècle lumineux, comme des personnages passablement grossiers, le type même de ces seigneurs barbares, vivant de rapines et ne songeant, le soir venu, qu'à promener le long des rivages la lanterne des naufrageurs pour attirer les vaisseaux et recueillir les épaves. Guihomarc'h de Léon se vantait de posséder « une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses, et qui lui rapportait chaque année cent mille sous » : c'était le récif sur lequel les navires se brisaient⁵.

A côté d'eux, Henri d'Avaugour faisait figure de seigneur raffiné et d'une civilisation plus avancée. Différence séculaire : aujourd'hui encore, les Léonards passent pour plus graves, plus religieux que les gens du Trégor, dont la finesse d'esprit est reconnue par toute la Bretagne.

Le domaine d'Henri d'Avaugour couvrirait maintenant le

5. Arch. nat. J 240 n° 37, publié par LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne*, n° III.

département des Côtes-du-Nord, à peu près tout entier. Mais il présentait le grave inconvénient d'être morcelé en trois tronçons. La plus grosse partie était située autour de la ville de Lamballe, qui avait titre de comté, et des châtelainies de Moncontour, de Cesson et de Jugon, la plus précieuse des places-fortes du duché si l'on en croit le vieux dicton :

Qui n'a Bretagne sans Jugon
A chape sans chaperon.

Cet ensemble formait la région française du comté de Penthièvre. Un autre beau morceau que la maison d'Avaugour, par d'adroites alliances, avait su réunir dans sa main au cours du XII^e siècle, c'était le comté de Tréguer, c'est-à-dire cette région qui s'étend au nord-ouest de Saint-Brieuc, et dont Lannion, Guingamp, Minibriac et Goëlle constituaient les principales châtelainies. Dans cette partie de leur domaine, la langue bretonne était seule parlée. Ainsi la famille d'Avaugour, dominant à la fois en Bretagne française et en Bretagne bretonnante, avait acquis une force qui la plaçait de très loin en tête des barons de Bretagne.

Des luttes d'intérêt entre les membres de cette famille avaient failli provoquer la division du domaine. Mais, au début du XIII^e siècle, Alain de Penthièvre était resté seul héritier et servit fidèlement le roi de France Philippe-Auguste. Il conquiert la confiance de son suzerain.

Quand la question de la succession à la couronne de Bretagne se posa, Philippe-Auguste songea un instant au fils de cet Alain, le jeune Henri, alors âgé d'une dizaine d'années. Il le fit venir à Paris, prêt à s'engager en sa faveur. Mais au dernier moment, il recula. Malgré les promesses faites, malgré le contrat déjà établi entre Henri et l'héritière de Bretagne, le roi de France rompit les négociations, on devine aisément pourquoi.

Elle était singulièrement délicate, cette question de la succession de Bretagne, qui se posait alors avec une troublante acuité.

On peut dire que, depuis 1186, date de la mort du duc Geoffroi II Plantagenêt, il n'y avait plus, en fait, de duc de Bretagne. Les personnages qui prenaient ce titre, tantôt, venus de l'étranger, comme Raoul de Chester, ne possédaient aucune autorité sur les seigneurs bretons qui ne leur prêtaient même pas serment de fidélité; tantôt, rois de France ou d'Angleterre, comme Richard Cœur-de-Lion ou Philippe-Auguste, ils exerçaient une suzeraineté si lointaine, si nominale, que leurs vassaux gardaient une indépendance presque totale.

Les féodaux bretons ne savaient pas toujours qui était leur véritable suzerain. Dans les actes qu'ils signaient, ils préféraient les énumérer tous, pour être sûrs de ne pas se tromper. Témoin ce seigneur de Machecoul qui termine ainsi une donation : Philippe, roi de France ; Jean, roi d'Angleterre; Etienne, évêque de Nantes, régnants⁶. Et — l'on n'en saurait douter — celui des trois qui, dans la région, régnait en maître incontesté, c'était le dernier, Etienne, évêque de Nantes.

La mort de Geoffroi IV Plantagenêt avait été la cause première de cette anarchie. Le règne de ce prince, Anglais de race mais Breton de cœur, s'annonçait pourtant paisible. N'avait-il pas doté la Bretagne d'un important monument juridique, l'Assise au comte Geoffroi, sorte de code des successions féodales? Sans doute, il n'avait pour héritière qu'une fille, mais sa femme Constance était enceinte et l'on pouvait espérer de longues années de tranquillité.

La disparition subite du duc fit retomber la Bretagne sous la domination du roi d'Angleterre Henri II qui s'empressa, par de rapides chevauchées et malgré la résistance bretonne, de se rendre à nouveau maître de tout le duché.

6. Arch. de la Loire-Inférieure, H 135.

Il obligea Constance à prendre comme second mari l'incapable Raoul de Chester. Celle-ci venait de mettre au monde un fils, l'héritier présomptif. La Bretagne, courbée sous le joug anglais, sentit, à l'annonce de cette naissance, renaître son espérance. Du prince qui venait de naître, elle attendit la délivrance : il portait un nom grand dans l'Histoire Bretonne : Arthur.

Les événements se précipitent. Henri II meurt, abandonné de ses fils, Richard et Jean. Le Cœur-de-Lion, en combattant le roi de France, tombe à Chalus, percé de flèches. Constance répudie l'odieux Raoul.

Alors apparaît Philippe-Auguste. Le Capétien n'avait semblé jusque-là ne s'intéresser que de loin aux affaires bretonnes. Il juge l'occasion favorable : il faut qu'Arthur règne, mais en prince français. Le roi se fait confier le jeune et bel héritier de Bretagne et, pour plus de sécurité, conseille à Constance un troisième mariage, cette fois avec un seigneur de France, Guy de Thouars. Et Constance obéit ; deux filles naissent de cette union : Alice et Catherine.

La situation s'éclaircit : encore quelques années et Arthur prendra le pouvoir. Elevé en Capétien, ce jeune prince breton aimé de ses vassaux, ramènera peu à peu à l'obéissance féodale tous les seigneurs du duché qui ont profité de ces troubles successoraux pour s'émanciper.

Mais Arthur ne régnera pas. Par un coup funeste du sort, il est fait prisonnier. A Montereau, son oncle propre, le roi Jean d'Angleterre, s'empare de sa personne. Jean est cupide, violent, sans scrupules. Il ne recule pas devant le crime, si ce crime doit lui donner cette riche terre de Bretagne, nécessaire à la réalisation de ses ambitieuses visées sur le continent. « Bel oncle, ayez pitié de votre neveu... » Le neveu est gênant. Le roi d'Angleterre n'hésite pas à faire plonger — sinon à plonger lui-même dans le corps de son neveu — le poignard qui supprime l'obstacle.

Tristesse au pays breton : Arthur n'est plus. Constance ne peut supporter ce nouveau malheur : elle expire bientôt. Guy de Thouars est bien faible, qui n'a autour de lui que deux filles. Le duché va-t-il tomber en quenouille ?

Tristesse au pays breton. Les pairs de France condamnent Jean. Les seigneurs bretons s'assemblent et honnissent le meurtrier. Et dans la légende épique, Arthur, la victime de Rouen, rejoint à travers les siècles Arthur, le puissant roi du cycle de Tristan, symbole de l'indépendance bretonne.

Il était dit qu'il appartiendrait au roi de France de régler la succession de Constance. Le roi Jean ne recueillit pas les fruits de son crime : à la flétrissure que lui infligèrent les barons de Bretagne vint s'ajouter la condamnation prononcée solennellement par les pairs de France. Traqué sur le continent, Jean n'eût d'autre ressource que de se réfugier en Angleterre, où — dernier affront — ses propres vassaux outrés de sa conduite, lui imposèrent la Grande Charte.

Dès ce moment, Philippe-Auguste gouverna la Bretagne par l'intermédiaire de sa créature, Guy de Thouars. Il frappa des deniers à son nom, disposa des seigneuries; bien mieux, il inaugura la politique que son successeur allait suivre : un accord conclu avec l'évêque de Nantes, diminua quelque peu les prérogatives du prélat.

Mais cette situation restait provisoire. Une solution définitive était nécessaire; en mariant l'héritière du duché, le roi de France dénoua le problème.

Nous l'avons vu : Philippe-Auguste songea un moment à mettre sur le trône de Bretagne un prince breton en la personne d'Henri de Penthièvre. La fidélité de celui-ci semblait assurée : son père Alain, et lui-même, avaient prêté hommage à la couronne de France. En avril 1210, le contrat fut signé : seule, la jeunesse du futur duc retarda la célébration du mariage.

Mais, à la réflexion, Philippe-Auguste vit le danger d'une telle conclusion. Qu'Henri reniât sa parole, qu'il se retournât vers l'Angleterre, c'était toute l'œuvre du roi de France rendue vaine.

C'est pourquoi Philippe-Auguste rompit les négociations : donner Alice à un prince français offrait une garantie beaucoup plus sérieuse. Pierre de Dreux semblait l'homme de la situation : il avait, en outre, à ses yeux, l'immense avantage d'être Capétien.

Capétien, il le resta, un peu trop même, au gré des successeurs de Philippe-Auguste ; car, à l'occasion, Mauclerc n'hésita pas à appliquer toutes les qualités et tous les défauts de sa race à la réalisation de ses projets, fussent-ils contraires aux intérêts du roi de France, Capétien comme lui.

7. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 812.

CHAPITRE II

Les premières luttes.

Jamais, pourtant, Philippe Auguste n'eût à se repentir d'avoir placé Pierre de Dreux à la tête de la Bretagne. Son jeune cousin observa toujours à son égard une stricte fidélité. La poigne un peu rude du roi de France ne lui eût sans doute pas permis de s'éloigner longtemps du droit chemin. Mais il faut reconnaître que Mauclerc ne songea jamais à s'affranchir de son devoir.

C'est ainsi qu'après la cérémonie du couronnement, il ne se précipita pas — hâte qui aurait pu paraître compréhensible — vers son nouveau duché. Mauclerc demeura plus de six mois encore auprès de son suzerain. Attitude assez naturelle : des difficultés nombreuses l'attendaient en cette Bretagne anarchique. A s'y heurter, il manquait d'empressement et préférerait, tout d'abord, affermir sa position en faisant éclater aux yeux de tous l'étroitesse des liens qui l'unissaient à Philippe Auguste.

Le roi de France lui offrit sans tarder l'occasion de se distinguer. A la suite du meurtre d'Arthur, Jean d'Angleterre avait été solennellement condamné par les pairs du royaume. Une expédition s'organisa contre lui pour le bouter hors du royaume. De là, à traverser la Manche et à conquérir l'Angleterre même, il n'y avait qu'un pas. Philippe Auguste se prépara à le franchir.

Ce fut, en quelque sorte, une guerre sainte — d'un genre assez spécial — contre l'infâme meurtrier, le souverain déchu de tous ses droits.

Le 8 avril 1213, quatre mois après la cérémonie de Paris, les barons du royaume s'assemblèrent à Soissons. On se partagea les commandements. Puis, l'armée se mit en marche vers les Flandres, car le roi comptait s'embarquer de quelque port flamand. Mais le comte de Flandre, Ferrand, quoique vassal de Philippe Auguste, trouva ce projet fort peu à son goût : se déclarer l'ennemi de l'Angleterre, c'était fermer au commerce flamand les débouchés anglais, ruiner à brève échéance les marchands de son comté. Où acheter les lourdes laines que tissaient ses sujets ? Entre son devoir féodal et l'intérêt économique du pays, il n'hésita pas un seul instant, trahit Philippe Auguste et barra la route aux troupes royales⁸.

Une nouvelle guerre féodale ? Le roi en avait tant soutenu, en trente années de règne, que celle-là ne l'effrayait pas. Avant de marcher sur l'Angleterre, il fallait soumettre les Flandres ? Ce n'était qu'un léger retard.

On mit le siège devant la ville de Gand, clé de tout le pays. La flotte royale, qui avait quitté Rouen, son point d'attache ordinaire, mouilla à Damme, petit port de commerce, d'où le départ pour la traversée de la Manche avait été jugé facile. Mais on avait omis de lui assurer une protection et, tandis que Philippe Auguste dressait devant Gand ses machines, quelques brûlots anglais, habilement dissimulés, passèrent le détroit pendant la nuit et n'eurent aucune peine à mettre le feu aux vaisseaux du roi. En quelques heures, tous les navires flambèrent.

On avertit aussitôt Philippe Auguste : « Sire, votre flotte est perdue !... » Philippe Auguste, furieux, expédia à Damme le duc de Bretagne et le chargea d'examiner la situation. Avec cent hommes, Mauclerc chevaucha en hâte vers le petit port. Quand il y parvint, les derniers navires achevaient de se consumer ; le désastre était complet. Pour l'instant, l'affaire d'Angleterre était manquée.

8. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, 1^{re} partie, par A. LUCHAIRE, pp. 161-163.

La soumission du comte de Flandres ne présentait plus, dès lors, qu'un intérêt restreint. Quelque jour, la lutte renaîtrait, définitive. En attendant, mieux valait rentrer chacun chez soi pour réparer l'échec et préparer la revanche.

Ce que l'on fit. Pierre de Dreux, avec l'ost royal, regagna Paris. Il y retrouva sa femme : tous deux prirent alors le chemin de la Bretagne.

Premier contact avec le duché : premières luttes. Henri de Penthièvre que, jadis, Philippe Auguste avait convoqué à Paris, pour l'investir de la Bretagne, avait été fort déçu du désaveu postérieur du roi. Il était trop jeune — douze ans à peine — pour manifester lui-même son mécontentement. Mais, tôt ou tard, sa mauvaise humeur devait éclater.

Mauclerc préféra prendre les devants et abaisser immédiatement les prétentions de ce futur rival. Sans s'attarder à Rennes où il avait fait, suivant l'usage, une entrée triomphale, il marcha, à la tête d'une bonne troupe, sur le comté de Penthièvre.

Pour colorer d'un prétexte juridique cette attaque brusquée que rien — au fond — ne justifiait, le duc invoqua le droit de garde féodale. C'était une institution capétienne ignorée en Bretagne. Un vassal possesseur d'un fief qui relevait directement de la couronne était-il mineur, la tutelle, au lieu d'être confiée à un parent ou à un ami, était dévolue de droit au seigneur suzerain. On comprend la raison de cette règle : elle évitait les contestations, les rivalités; elle assurait surtout à ce suzerain un gros avantage, en lui permettant de présider à l'éducation de son pupille et de se l'attacher étroitement pour l'avenir⁹.

La tutelle d'Henri avait été donnée à son oncle, Conan de Léon. Le duc de Bretagne la revendiqua et trouva dans cette prétention, légitime à ses yeux, la justification de son acte. Le comte de Léon refusa de céder. Mauclerc fut

9. LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes...*, no IV.

enchanté de la tournure que prenait l'affaire. L'attitude rebelle de Conan l'autorisait en effet à confisquer les terres d'Henri de Penthièvre.

La lutte fut brève. Y eut-il même lutte ? Les voisins de Conan ne tentèrent pas de lui porter secours : Prigent de Tonquédec, Guihomarc'h de Kemper, le viguier de Minibrac se terrèrent dans leurs forts châteaux, abandonnèrent leur seigneur. Conan et son frère qui auraient dû défendre le droit de leur pupille, attendirent pour riposter qu'un peu plus tard, Mauclerc, appelé par d'autres travaux, se fut éloigné.

En deux mois, de janvier à mars 1214, tout le comté de Penthièvre fut annexé à la couronne ducale sans qu'un seul nom de bataille ait été conservé par les chroniqueurs. Le jeune comte de Penthièvre fut réduit à posséder le Goëlo, étroite bande de terre qui s'étend autour de Lanvollon et de Châtelaudren, entre le pays de Quintin et la mer. Dépouillé de ses principales possessions, il ne s'intitula plus qu'Henri d'Avaugour.

Pierre de Dreux ayant ainsi manifesté aux yeux des barons de Bretagne sa volonté et sa puissance, se garda bien d'effrayer tout le duché par des allures de matamore. Il avait fait comprendre à ses vassaux que, désormais, ils possédaient un maître et que le temps de l'anarchie féodale était passé; il tint à prouver qu'il était un suzerain généreux, partisan de réformes sages.

C'est ainsi qu'il prit soin de ne pas inquiéter par son expédition l'abbaye bénédictine de Saint-Melaine de Rennes, grande propriétaire dans le comté de Penthièvre. Dès le mois de mars 1214, il confirma toutes les donations faites par ses prédécesseurs à Saint-Melaine, tant en la ville de Lamballe que dans celle de Guingamp. L'abbaye percevait une dime assez originale : celle des poissons consommés par le duc, et elle avait le droit d'entretenir auprès de lui, en quelque lieu que ses repas lui fussent

préparés, un serviteur chargé de recueillir cette dîme et d'en contrôler la valeur. Mauclerc confirma cette donation et demanda, en même temps, à sa « très chère femme » de bien vouloir la ratifier. Du coup, l'appui de la grande abbaye bretonne lui fut acquis¹⁰.

En même temps qu'il comblait Saint-Melaine de libéralités, Mauclerc pratiquait à l'égard des villes une politique d'émancipation que ses prédécesseurs avaient d'ailleurs inaugurée. Pourtant le mouvement communal, encouragé par les rois de France, avait eu une répercussion assez faible en Bretagne. Dans beaucoup de cités bretonnes les bourgeois étaient encore assujettis, qui à des abbayes, qui à des seigneurs et ne possédaient aucune liberté. Mauclerc accorda plus généreusement des franchises.

Il n'entra d'ailleurs dans cette voie qu'avec prudence. Le prieuré Saint-Martin, à Lamballe, relevant de Saint-Melaine, possédait tout un quartier de la ville : aux hommes qui habitaient ce quartier — et à ces hommes seulement — Pierre de Dreux accorda la franchise de la taille et de quelques autres redevances, ainsi que l'exemption du service de guet, sans toutefois leur donner celle du service d'ost et de chevauchée. Encore devaient-ils payer une rente annuelle de huit livres pour prix de ces libertés. Cette libéralité était naturellement concédée au prieur de Saint-Martin, et non aux hommes eux-mêmes, avec qui le duc ne pouvait traiter, mais elle n'atteignait en fait que les bourgeois et les roturiers.

Ayant ainsi rassuré ceux-là mêmes qu'il était dans son intérêt de se concilier, ménageant les uns, s'attachant les autres, Pierre de Dreux quitta la Bretagne. Dès le mois d'avril, il avait regagné la France. Philippe Auguste réclamait à nouveau ses services.

Le roi Jean d'Angleterre avait en effet exploité la défaite de son ennemi dans les Flandres. Loin de renoncer à ses

10. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, nos 85 et 86.

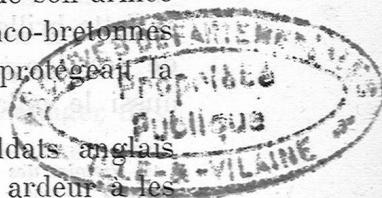
possessions continentales, il s'était embarqué pour Bordeaux, afin de raffermir les fidélités chancelantes des seigneurs de l'Ouest et du Sud-Ouest qui restaient ses vassaux. Philippe Auguste ne l'entendait pas ainsi, qui voulait profiter de la condamnation prononcée contre Jean pour en finir avec l'Angleterre. Il mobilisa l'armée et partit à la rencontre du Roi. Au début d'avril, il était à Saumur.

C'est là que le duc de Bretagne le retrouva. On arrêta le plan de guerre. Jean sans Terre, de Bordeaux, tentait de gagner le Nord, où se trouvaient ses alliés, l'empereur d'Allemagne, Otton, le comte de Flandres, etc... Il fallait lui barrer la route, en l'empêchant de traverser la Loire.

Tandis que Louis de France retranché à Chinon était chargé de protéger la Touraine, Pierre de Dreux et son frère Robert reçurent la mission de défendre Nantes et la Bretagne. Ainsi Jean sans Terre ne pouvait passer. Tranquille de ce côté, le roi se dirigea vers les Flandres.

Le roi d'Angleterre marcha résolument sur la Bretagne. Nantes, clé du duché, constituait en effet la place forte la plus précieuse. Au début de juin 1214, Jean assiégea la ville. Dangereuse conjoncture pour le duc de Bretagne. Nantes prise, quelle déconsidération aux yeux des Bretons ! Malgré l'aide que lui apportaient son frère, quelques chevaliers français « et tous ses hommes valeureux que la Bretagne engendre », Mauclerc jugea risqué d'attendre l'assaut ; il préféra tenter la sortie. Prendre les devants, cette tactique était bien dans son caractère. L'armée du roi d'Angleterre campait de l'autre côté de la Loire. Jean ne s'attendait pas à une contre-attaque des assiégés. Il n'avait rien prévu, et le désarroi de son armée fut complet, quand elle vit les troupes franco-bretonnes déboucher brusquement du pont fortifié qui protégeait la ville, et se précipiter sur l'autre rive.

Sans tenter la moindre résistance, les soldats anglais s'enfuirent précipitamment. Entraîné par son ardeur à les



poursuivre, Robert de Dreux, le frère de Pierre, s'aventura trop loin et fut fait prisonnier. Mais le duc rentra vainqueur à Nantes : la menace qui planait sur la Bretagne était détournée ¹¹.

Quelques jours plus tard, le roi d'Angleterre parvint à passer la Loire sous Ancenis, et s'empara d'Angers. Succès illusoire : Louis de France, posté aux environs, lui infligea la défaite de la Roche-aux-Moines, qui arrêta net son expédition. Et la bataille de Bouvines, où les alliés de Jean mordirent à leur tour la poussière, acheva la lutte en donnant à Philippe Auguste une paix définitive.

Robert de Dreux, emmené en Angleterre, fut délivré quelques mois après, au début de février 1215. Il fut échangé contre le propre frère du roi Jean, Guillaume de Salisbury, qui avait été fait prisonnier à Bouvines.

Il ne resta plus au roi de France qu'à regagner à sa cause la fidélité des seigneurs Poitevins. Ce fut l'objet des campagnes d'août 1214. Mauclerc fut chargé de faire rentrer dans le devoir un petit seigneur de Bas-Poitou, Savari de Mauléon. Une courte campagne suffit. Dans un seul engagement, il lui fit deux cents prisonniers. Savari de Mauléon se soumit.

Le vicomte de Thouars, Aimeri, un des principaux révoltés, s'empressa de l'imiter. Le roi était parti pour le Poitou. Aimeri lui envoya des messagers chargés de conclure la paix. Mauclerc, qui avait rejoint le Roi à Loudun, intercédait en faveur du vicomte, à qui des liens de parenté l'unissaient. Alice, sa femme, était en effet la nièce d'Aimeri. Le roi, en raison de cette parenté avec le duc « reçut, sans difficulté, le vicomte en son amitié ».

Cette brillante campagne de l'été 1214 donna beaucoup de prestige à Pierre Mauclerc. Sans doute, elle provoqua aussi le pillage de la côte bretonne par les navires de

11. *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (édit. Fr. Michel, 1840), p. 142-143.

course anglais; mais elle fit du compagnon d'armes de Louis de France, un des feudataires les plus puissants de la couronne.

Quand Pierre de Dreux retourna en Bretagne, en septembre 1214, il disposait des moyens les plus efficaces pour se faire obéir; il rentra en vainqueur. Changement immédiat d'attitude des seigneurs bretons. Leur nouveau suzerain n'était décidément pas un fantoche, mais un homme, et un chef. Le cas échéant, ils n'hésitèrent pas à recourir à lui.

L'un d'eux, Olivier Tournemine, se présenta à la cour du duc moins d'un mois après le retour de celui-ci. Il réclamait des terres qu'on lui avait, paraît-il, enlevées. Mauclerc jugea l'affaire, fit droit aux revendications d'Olivier mais ne manqua pas de profiter de la circonstance pour imposer à son vassal une légère condition dont les conséquences pouvaient être incalculables si elles se généralisaient : désormais, tous les procès d'Olivier devraient être, en dernier ressort, évoqués devant la cour du suzerain. Admettre ce principe, c'était reconnaître qu'il y avait maintenant, en Bretagne, un pouvoir judiciaire supérieur à tous les autres¹².

Mauclerc ne se contenta pas de cette première innovation; poursuivant ses desseins centralisateurs, il s'arrogea un droit absolu de possession, en cas de guerre, sur les châteaux-forts de ses vassaux. C'est à un seigneur de Haute-Bretagne, Jean de Dol, qu'il imposa cette loi, pour la première fois, en octobre 1214.

Ainsi, sans luttes spéciales, mais avec une implacable volonté, le Capétien étendait sa main de fer sur toute la Bretagne et faisait progressivement rentrer son fief dans l'orbe du système féodal français.

Mauclerc avait d'ailleurs grand soin de se ménager des partisans. Il entretenait d'excellentes relations avec son

12. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 824.

beau-frère, André de Vitré. La duchesse de Bretagne avait doté sa sœur Catherine de riches revenus pris sur le domaine personnel de la couronne. Pierre de Dreux ratifia ces donations. Pour en finir avec les seigneurs de Basse-Bretagne qui continuaient à s'agiter, il voulait s'appuyer fortement sur ses vassaux des alentours de Rennes.

Les Léonards avaient, en effet, profité de la courte absence de Mauclerc pour lever l'étendard de la révolte et s'apercevoir — avec quelques mois de retard — de la spoliation dont avait été victime leur pupille Henri d'Avaugour. Ils cherchèrent des alliés — cela leur demanda quelque temps — et ne trouvèrent guère, en dehors de la victime elle-même, que le comte de Rohan. Ils se gardèrent bien de marcher ensuite contre leur suzerain, mais se contentèrent de mener pendant dix-huit mois (octobre 1214-mai 1216), aux environs de leur terre de Léon, une guerre d'embuscade, sans combat en règle, sans même de véritable bataille, guerrilla dont le seul but était de marquer une décision de révolte contre Mauclerc et le seul résultat pratique de ruiner le pays.

A plusieurs reprises, le duc de Bretagne mena contre eux de molles expéditions. Il savait qu'avec un peu de volonté, il pourrait en finir. Mais Pierre de Dreux n'était pas ce prince brouillon qu'on a souvent dépeint. Il n'aimait pas disperser ses efforts et, pour l'instant, le duc avait d'autres travaux et d'autres projets en tête. Et c'est pourquoi il laissa momentanément les Léonards troubler de leur petite guerre le comté de Penthièvre.

Le siège de Nantes avait mis en lumière la faiblesse des fortifications de cette ville. Il entreprit de les renforcer, mais il se heurta à une opposition violente de l'évêque, Etienne, qui s'imaginait jusque-là être le seul chef temporel de la cité. L'arrivée inopinée d'un nouveau suzerain eût le don d'exaspérer le prélat. Etienne était assez maladroit : au lieu de chercher à temporiser, à concilier ses prétentions

avec les desseins du duc, il préféra agir avec brutalité et donna ordre à Mauclerc de surseoir à toute nouvelle construction et de démolir les travaux entrepris hâtivement au moment du siège.

Pierre de Dreux prit très mal l'injonction épiscopale. Loin de s'incliner devant une mise en demeure qu'il considérait comme une insolence de la part de l'évêque, il riposta par une nouvelle série de mesures coercitives destinées à marquer son pouvoir absolu à Nantes. Il réglementa la vente du bois sec, de la farine et du sel, sur laquelle Etienne exerçait jusque-là un monopole de fait. En outre, il établit une taxe nouvelle, un péage sur la Loire, qui eût pour effet de diminuer les revenus de l'évêque, habitué à percevoir seul les redevances sur les marchandises amenées à Nantes¹³.

Les autorités ecclésiastiques protestèrent naturellement contre ces « novellétés ». En réponse, Mauclerc, afin de bien marquer la prédominance du pouvoir temporel, exigea des vassaux de l'évêque de Nantes un serment spécial de fidélité. Les vassaux ayant refusé de le prêter, le duc fit saisir et incarcérer les clercs révoltés et ne les libéra que contre une bonne rançon. Puis, il envoya une troupe d'hommes, dirigée par deux de ses officiers, Alain Le Fauconnier et Guihomarc'h de Servon, dévaster la terre de l'évêque, l'incendier, emmener tout le butin possible; le bourg de Sucé, les maisons et les moulins de l'évêque furent brûlés; plusieurs clercs de l'église de Nantes, l'évêque lui-même furent réduits à quitter leur diocèse. Mauclerc, maître de la situation, reprit les fortifications abandonnées. Il fit démolir le faubourg du Marcheix et les maisons qui gênaient l'établissement de ses nouveaux fossés.

A toutes ces graves injures et vexations, Etienne, exilé, répliqua par la seule arme qui restât à sa disposition : il

13. *Historiens de France*, t. XIX, pp. 662-663.

proclama l'excommunication du duc de Bretagne. Mais cette condamnation demeurait théorique aussi longtemps qu'elle n'était ratifiée par le Saint-Siège. Elle laissa donc Mauclerc indifférent. Pour bien montrer qu'il ne s'en prenait qu'au pouvoir temporel du clergé, le duc, au moment même où il dépouillait le malheureux prélat nantais, adopta une attitude toute différente à l'égard d'une abbaye bretonne située auprès de sa capitale.

A l'orée de la forêt de Rennes, où elle avait de nombreuses possessions, s'élevait l'abbaye de Saint-Sulpice-les-Rennes. En 1216, le duc ordonna la construction d'un manoir près de l'abbaye. L'abbé s'inquiéta de ce voisinage. Pierre de Dreux le rassura aussitôt : « Ce n'est pas pour diminuer les aumônes et les propriétés de Saint-Sulpice, écrit-il en février, que nous avons donné ordre d'édifier ce manoir. En dehors de cette construction, nous ne voulons enlever à l'abbaye aucun bien et, quand il plaira au chapitre, nous lui ferons un échange loyal et compétent¹⁴. » Ainsi, la question religieuse retint Mauclerc pendant plusieurs mois dans son duché. Mais un fait nouveau n'allait pas tarder à le détourner des affaires bretonnes.

Le roi d'Angleterre Jean, adversaire malheureux de Philippe-Auguste, avait dû, après sa défaite, concéder aux barons de son royaume la « Grande Charte » qu'ils réclamaient. Mais il ne s'avouait pas vaincu pour cela et cherchait des alliés contre ses propres vassaux qui avaient ainsi limité son pouvoir. Repoussé par le roi de France, qui préférait soutenir les barons, il se tourna vers le duc de Bretagne. Afin de l'amadouer, il lui écrivit, le 12 août 1215, ces lignes suggestives :

« Vous saurez que nous vous ferons rendre votre fief de Richemond, avec toutes ses dépendances, si vous venez en Angleterre; accourez donc en toute hâte, avec autant d'hommes et de chevaux que vous pourrez en amener,

14. DOM ANGER, *Cartul. de Saint-Sulpice*, pp. 15-16.

afin de demeurer à notre service et nous rendre l'hommage que vous nous devez en raison de votre fief¹⁵. »

Qu'était ce fief de Richemond, pour lequel Pierre de Dreux devait hommage au roi d'Angleterre ? Une terre anglaise, sise en majeure partie dans le comté de Lincoln, et dévolue, depuis près de trois siècles, par droit héréditaire, aux ducs de Bretagne. Pierre de Dreux ignorait alors totalement l'importance de ce fief. Il s'intitulait bien comte de Richemond, dans ses actes. Ce titre ne représentait à ses yeux rien de tangible. La lettre du roi d'Angleterre l'incita à réfléchir : il désira connaître la valeur de ce comté qu'on lui offrait.

Pourtant, il se garda bien de répondre aux avances intéressées de Jean. Il était vassal de Philippe-Auguste, et les échecs successifs du roi d'Angleterre, la lutte avec les barons, constituaient des éléments peu encourageants.

Une occasion allait d'ailleurs s'offrir d'aller examiner sur place ce comté de Richemond, tout en restant un fidèle vassal du roi de France.

Philippe Auguste avait ouvertement embrassé la cause des barons. Ceux-ci lui demandèrent assistance. Malgré l'interdiction du pape, éternel défenseur de la paix, le fils du roi, Louis de France, se prépara à répondre à l'appel des seigneurs anglais révoltés contre leur suzerain. L'expédition, décidée en janvier 1216, partit six mois après, en juin.

Au début, succès foudroyant. Londres fut pris ; tout l'est de l'Angleterre occupé¹⁶. Pierre de Dreux apprit ces nouvelles au mois de juillet, à Paris, où il avait été appelé pour être témoin dans un jugement royal. En hâte, il regagna la Bretagne, afin de lever une armée et de rejoindre le prince Louis, vainqueur.

15. DUFFUS-HARDY, *Rotuli litterarum...*, t. I, p. 152 b.

16. PETIT-DUTAILLIS, *Histoire de Louis VIII*, p. 88 et seq.

Mais avant de s'embarquer pour un voyage d'une durée aussi incertaine, il voulut annihiler — au moins momentanément — les comtes de Léon qui continuaient leurs ravages. Une brutale attaque les mata. Mauclerc s'empara de Lesneven, leur capitale. C'était, pour un long temps, les empêcher de nuire.

Ainsi tranquilisé, Mauclerc convoqua ses troupes. De généreuses aumônes aux abbayes bretonnes attirèrent sur le duc et son armée les bénédictions du Ciel. Vers le 25 septembre, on cingla vers l'Angleterre.

A la fin du mois, le duc accosta près de Douvres et assista, le 30, à la prise de la ville qu'assiégeait Louis de France. Celui-ci, pour remercier le duc de Bretagne des secours qu'il lui apportait, lui concéda toutes les terres qu'il devait tenir en Angleterre du chef de sa femme¹⁷. Concession assez platonique, puisque ces terres, juridiquement, étaient encore entre les mains du roi d'Angleterre. Il fallait, pour rendre effective cette donation, la défaite définitive du roi Jean. Mais la victoire des Français semblait certaine, et Pierre de Dreux pouvait espérer parvenir à ses fins : tenir le comté de Richemond, tout en restant le vassal de Philippe Auguste.

Coup du sort inattendu : Jean sans Terre meurt brusquement. Aussitôt les barons anglais, qui n'avaient de haine que contre le tyran, abandonnent la cause française. Ils manifestent leur loyalisme envers l'héritier légitime de la couronne, le petit Henri III. Beaucoup considèrent maintenant le fils du roi de France comme un intrus, l'ennemi héréditaire qu'il faut chasser sans retard et ce retournement de la situation ne tarde pas à mettre le prince Louis dans une position inquiétante.

Pour se tirer de ce mauvais pas, en janvier 1217, Louis retourna sur le continent, accompagné de Mauclerc et de quelques autres grands vassaux, à la recherche de secours.

17. BARNWELL, *Chronique* (édit. Stubbs), t. II, p. 233.

Philippe Auguste qui n'avait plus aucune confiance en l'issue de l'affaire, refusa net de soutenir son fils. En vain sa bru, la reine Blanche de Castille tenta-t-elle de le fléchir. Toutes les objurgations restèrent vaines.

Pendant quelques semaines, Louis chercha un peu partout des alliés. Le duc de Bretagne profita de ce délai pour faire un bref séjour dans son duché. Le calme, relativement, y régnait. Les Léonards s'agitaient toujours quelque peu; leur guérilla ne troublait pas Mauclerc. A Nantes, l'évêque Etienne continuait à fulminer contre lui et réclamait à cor et à cris la réunion d'un concile provincial pour juger le duc. Cette éventualité laissait le coupable encore plus indifférent.

Il se sentait tellement maître de son fief qu'il jugea bon de rendre à la Providence des grâces publiques pour les bienfaits dont elle ne cessait de le combler. Et, fort dévotement, au mois de mars, accompagné de sa très chère épouse, il alla en pèlerinage au Mont-Saint-Michel. Les moines reçurent en grande pompe l'excommunié de Nantes.

Mauclerc fit oraison. Au retour, il s'arrêta à Saint-Martin de Combourg, prieuré dépendant de la puissante abbaye de Marmoutiers. Geoffroi de Corsout, ancien abbé de l'illustre monastère, qui s'y était retiré, célébra la messe en l'honneur des pèlerins. Pour le remercier, Pierre de Dreux et son épouse ratifièrent toutes les donations faites à Saint-Martin, ne demandant en échange que les prières des moines¹⁸.

Désireux de témoigner avec plus d'éclat encore toute la faveur qu'il portait au clergé régulier de Bretagne, le duc profita de l'occasion pour ratifier les libéralités de ses prédécesseurs à l'égard des Templiers bretons. Il prit soin d'ajouter quelques donations.

Puis, Pierre Mauclerc regagna Paris. Les secours récoltés par Louis de France étaient maigres, insuffisants,

18. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 93.

mais, de toute manière, il fallait liquider l'affaire et dans les conditions les moins mauvaises. Le duc, qui voyait ses intérêts anglais fortement compromis, combattit vaillamment. Tandis que Louis et les Français étaient retranchés à Londres, il parvint, en une brillante chevauchée, à enlever une grande quantité de victuailles et autres butins, « par quoi les menues gent se loèrent moult dou comte... » Mauclerc aimait beaucoup cette sorte d'attaque brusquée et la pratiqua à diverses reprises¹⁹.

Cet heureux coup de main n'empêcha pas la défaite finale. La bataille de Lincoln porta le dernier coup à l'expédition. Louis se décida à faire sa soumission. La paix fut signée à Merton, à la fin de septembre. Le rôle du duc de Bretagne fut assez trouble en cette occasion : il laisse déjà entrevoir les trahisons futures. Vassal de Louis de France, il s'efforça en effet de ménager, pendant tout le temps des négociations, non seulement les barons Anglais, mais même Henri III. Et celui-ci, ou plus exactement ses conseillers, s'empressèrent de traiter pareillement le duc.

Pierre de Dreux, pendant les tractations, se posa presque en médiateur. Une clause le concerna dans le traité. Henri III, quoique vainqueur nominal, avait promis d'acquitter à Louis de France une grosse indemnité de guerre : dix mille livres. Le Trésor anglais, fortement ébréché, ne pouvait fournir la somme. Un riche marchand de Saint-Omer — ces gens-là tenaient l'office de banquiers — l'avança. Le roi d'Angleterre s'engagea à la rendre promptement et donna, comme garants de sa promesse, Mauclerc et son frère Robert. Un tel choix laisse supposer que d'amicales relations s'étaient établies entre Henri III et le duc de Bretagne.

Au reste, quelques négociations accessoires eurent lieu entre eux après la signature de la paix; elles aboutirent à deux accords; par le premier, le roi s'engagea à faire

19. *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 188.

délivrer sur-le-champ tous les hommes du duc faits prisonniers pendant la guerre (28 septembre 1217). Par le second, Henri III concéda à Pierre le fief qu'il tenait de sa femme dans le comté de Cestrehunt. Les autres fiefs restaient, il est vrai, dans la main du roi. Mais un premier jalón était posé, qui préparait l'avenir²⁰. Avant de rentrer sur le continent, Pierre désigna un sénéchal, Jollan Balu, pour administrer le nouveau fief qui lui était dévolu.

Il n'avait pas à se plaindre de l'expédition Outre-Manche. Sans doute, Henri III gardait la plupart des terres anglaises auxquelles il pouvait prétendre : un premier pas était fait, et le titre de Richemond, dont il se parait, ne représentait plus une simple fiction.

Cette expédition joua un rôle considérable dans l'orientation de la politique bretonne. Au cours de son voyage, Mauclerc s'était rendu compte de l'importance des possessions de sa femme en Angleterre, de leur richesse, de leur valeur. Désormais sa politique fut dirigée vers ce seul but : être maître de Richemond, tout en gardant le duché de Bretagne.

C'était là une impossibilité juridique : d'après une règle formelle de droit féodal, nul ne pouvait servir deux suzerains de même rang. A l'égard des rois de France et d'Angleterre, Pierre de Dreux fut donc obligé de pratiquer un perpétuel jeu de bascule pour tenter de sauvegarder ses intérêts vis-à-vis des deux puissances.

A la fin de l'année 1217, le duc était de retour en Bretagne : les affaires religieuses l'y allaient, cette fois, retenir pendant près de dix-huit mois.

On pouvait impunément, au Moyen-Age, mépriser une sentence épiscopale. Les évêques avaient alors l'excommunication facile : seigneurs temporels, ils usaient de cette arme spirituelle avec aisance. Les laïcs puissants n'y attachaient qu'une importance très relative.

²⁰. *Calendar of patent rolls*, t. I, p. 96 ; — *Rotuli litterarum*, t. I, p. 325 b.

Mais la conséquence de leurs foudres était de déclancher, quand le coupable omettait de venir à résipiscence, toute la machine ecclésiastique; et alors, l'affaire risquait de s'envenimer. Ce fut l'histoire du duc de Bretagne. Engagé dans le maquis de la procédure, il n'en sortit que deux années plus tard.

Dès le 20 avril 1217, le pape Honorius III avait enjoint à l'évêque du Mans et à deux des chanoines de cette ville, de procéder à une enquête sur les plaintes de l'évêque de Nantes. Deux mois après, le 5 juillet, le pape, sur nouveau recours d'Etienne, dénonça nominalement les deux officiers qui avaient exécuté les ordres de Mauclerc : Alain Le Fauconnier et Guihomarc'h de Servon. Il ordonna leur excommunication. Les choses se gâtaient. Mauclerc le comprit; plutôt que de céder, il transigea et tenta d'obtenir un compromis où l'essentiel de ses prétentions serait sauvegardé. Il délégua, en son nom, auprès du Saint-Père, l'abbé de Redon et un chevalier de sa cour, Olivier.

L'affaire fut plaidée devant le cardinal de Sainte-Sabine, Hugues de Saint-Cher, et les deux partis signèrent finalement l'accord suivant que, le 28 janvier 1220, le pape promulgua en chargeant les abbés de Saint-Waast et de Savigny de faire exécuter :

Le duc rendait à l'évêque et au chapitre toute la terre et les revenus, tant en dîmes, tailles et fouages, que de 1214 à 1220, il avait pu lever injustement. Il abrogeait toutes les « novelletés » qu'il avait tenté d'introduire à Nantes, en particulier le monopole de la vente du pain, du bois, du sel, etc... Il payait quarante mille sous pour réparer les dommages causés à Guérande et donnait, en outre, cinq cents livres à l'évêque, à titre d'indemnité. Il promettait de laisser dorénavant libres les hommes de l'évêque.

Le duc s'engageait non seulement pour lui, mais pour les complices qui avaient agi sur son ordre. Il devait obliger

ceux-ci à accomplir la pénitence corporelle qui leur était infligée.

Naturellement, toutes les maisons brûlées devaient être reconstruites et de grosses sommes données en gage de l'exécution de ces promesses²¹.

Le duc obtenait satisfaction sur un seul point, capital pour lui, il est vrai : l'évêque ne réclamait rien en compensation des maisons démolies lors de l'édification des nouveaux remparts; c'était implicitement reconnaître l'existence d'un droit supérieur au duc de Bretagne. Mauclerc saura, le moment venu, rappeler cette reconnaissance : et ce sera l'origine des luttes futures.

Quelques mois avant la fin de ce long conflit, le duc avait saisi une nouvelle occasion de montrer ses intentions pacifiques à l'égard des moines. Il poussait alors avec activité ses fortifications sur la frontière française. Cette mise en état n'allait pas sans quelques expropriations exécutées parfois brutalement. En avril-mai 1219, le duc assigna de lui-même, tant au prieuré de Gahard qu'à l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Rennes, qui se trouvaient parmi les plus lésés, d'équitables indemnités. Au premier, il accorda de véritables franchises. A l'autre, il céda un vaste pré en échange de celui qu'il avait dû saisir²².

N'était-ce pas, au demeurant, une tradition chez les seigneurs, d'accorder des libéralités aux établissements pieux, quand une croisade se préparait. Cette générosité attirait infailliblement sur l'entreprise les faveurs divines.

Effectivement, au moment où il accomplissait ces donations, Pierre de Dreux était à la veille de quitter encore son fief. La conquête du Languedoc sur les Albigeois par Simon de Montfort se poursuivait avec des alternatives de succès et de revers. D'incessantes révoltes rendaient très précaire l'occupation française. Les Albigeois résistaient,

21. *Historiens de France*, t. XIX, p. 674.

22. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, nos 95 et 96.

parfois victorieusement, à l'emprise royale et le pape accablait de doléances Philippe Auguste.

Le roi de France faisait la sourde oreille. Une affaire où l'intérêt du royaume n'entraînait pas directement en jeu le laissait toujours peu enthousiaste. Comme précédemment, pour l'expédition anglaise, il préféra envoyer son fils, le prince Louis.

Celui-ci n'était pas non plus très ardent. La défaite qu'il avait essuyée en Angleterre l'avait dégoûté des chevauchées lointaines. Il obéit pourtant et convoqua à Paris les vassaux de son ost. Pierre de Dreux, son compagnon d'armes habituel, répondit à l'appel. Ce n'était pas la première fois qu'un seigneur breton s'en allait combattre dans le Midi.

Mauclerc, suivi de quelques-uns de ses vassaux, rejoignit son frère Robert et les autres seigneurs qui accompagnaient le prince Louis. Le 16 mai, l'armée royale quitta Paris.

Amauri de Montfort assiégeait alors Marmande, qui résistait victorieusement. Mais à l'annonce de l'arrivée du prince Louis et de son armée féodale, les habitants s'empressèrent de se rendre. Le zèle des croisés et leur fanatisme restaient toujours ardents. Le sac de la ville semblait inévitable : aussi une discussion s'engagea-t-elle sous la tente du prince, entre les principaux seigneurs au sujet du sort que l'on réserverait aux habitants.

L'évêque de Saintes, partisan des solutions expéditives, proposa tout simplement le massacre général des Marmandais. Aussitôt, Pierre de Dreux bondit et, prenant la parole, protesta avec véhémence contre l'opinion de l'évêque et déclara que, pour sa part, il n'y souscrivait point. Louis de France se rangea à l'avis de son compagnon.

Mais, pendant cette discussion qu'il jugeait singulièrement oiseuse, Amauri de Montfort était entré secrètement dans Marmande et avait fait périr tout le monde. Seul, le

comte de Marmande, Centule d'Astarac, grâce à l'intervention de l'archevêque d'Auch, eût la vie sauve.

Cet incident provoqua déjà une certaine tension entre les seigneurs. Pourtant, l'armée royale prit sans encombre la direction de Toulouse, et commença le siège. Mais là, la brouille se mit définitivement au camp des croisés; la ville semblait inexpugnable. A la fin de juin, Louis et ses compagnons renoncèrent à poursuivre la croisade et regagnèrent l'Île de France « ramenant moins de gloire que de honte ». L'expédition n'avait été fâcheuse que pour Juhel de Mayenne. Le tuteur de Raoul de Fougères, qui avait accompagné son suzerain dans le Midi, trouva la mort sous les murs de Toulouse²³.

A peine rentré à Nantes, Pierre de Dreux, se réclamant de la règle de droit qu'il avait introduite en Bretagne, ou, plus exactement dont il avait organisé l'application, s'empara du bail de Raoul. Bon gré, mal gré, le jeune comte de Fougères dut, jusqu'à sa majorité, servir Pierre en pupille fidèle.

**

Quelques mois de tranquillité ! Débarrassé de l'évêque de Nantes, tenant solidement en mains les seigneurs de Haute-Bretagne, Mauclerc put respirer un peu. Depuis 1215, expéditions lointaines, luttes locales, procès dangereux, ne lui en avaient guère laissé le loisir.

Il profita de cette accalmie pour réorganiser et fixer avec quelque précision les rouages administratifs de son duché. La besogne n'était pas mince : à la faveur de troubles successoraux, les officiers des comtes de Bretagne s'étaient rendus à peu près indépendants.

²³. PETIT-DUTAILLIS, *op. cit.*, p. 197 et seq.; — *Historiens de France*, t. XIX, p. 188.

La solide poigne de Mauclerc leur fit rapidement comprendre que ce régime de liberté était passé. Aidé de quelques conseillers français qui l'avaient suivi, dès 1214, et constituaient son entourage immédiat — le plus célèbre d'entre eux fut le chancelier Raoul à qui Mauclerc fit donner l'évêché de Quimper —, le duc eût bientôt remis chacun à sa place.

Mais Pierre de Dreux consacra encore ce court répit à des œuvres moins matérielles. Pour se reposer des soucis politiques ou religieux ou des besognes administratives, il prit part aux grandes entreprises artistiques qui attiraient alors l'attention de tous les princes généreux.

En premier lieu, la cathédrale de Chartres.

La construction du joyau de l'architecture gothique était fort avancée. La nef, le transept, le chœur élevaient déjà leurs contours imposants. Mais les ouvertures, les immenses rosaces de pierre, les baies aiguës restaient à clore.

Pierre de Bretagne, mécène magnanime, offrit tous les vitraux de l'extrémité méridionale du transept, la magnifique rosace, réplique de celle qu'offrit, de l'autre côté, Louis IX, et les six vitraux les plus rapprochés, à gauche et à droite de la rosace.

Suivant l'usage, il se fit représenter, avec toute sa famille, au bas de la rosace. Au centre du registre inférieur, les armes de Dreux-Bretagne, l'échiquier au franc quartier d'hermines, ces fameuses hermines bretonnes qu'il a contribué à répandre, s'il n'en a pas doté lui-même le duché. Puis, à droite, nu-tête, joignant les mains, le duc agenouillé, reconnaissable à sa chaussure garnie d'éperons; à ses côtés, son fils, Jean; à gauche, Alice, sa chère épouse, vêtue du surcot et du long manteau, costume des dames nobles, suivie de sa fille Yolande²⁴.

Trois enfants étaient nés, en effet, de l'union de Pierre et d'Alice : Jean, que la postérité surnommait le Roux.

²⁴. DELAPORTE, *Les vitraux de la cathédrale de Chartres*, p. 430 et seq.

était venu au monde dès 1216. Arthur, qui naquit ensuite, ne vécut pas. Enfin, Yolande était née en 1220. Quoique représentée sur le vitrail sous les traits d'une jeune fille, elle n'avait encore qu'un an lors de la commande. Mais les maîtres-verriers ne s'embarrassaient guère du souci de la vérité.

Le vitrail fut probablement posé au printemps de l'année 1221. L'automne de cette même année vit un deuil terrible pour le duc. Alice mourut, le 21 octobre, âgée de vingt-deux ans à peine. Elle fut enterrée, en grande solennité dans le couvent des Cordeliers de Nantes. Le duc et sa femme n'avaient pas vécu de longs mois ensemble. L'existence agitée que Pierre mena de 1214 à 1226 ne leur avait pas permis de connaître une intimité que la vie féodale ne favorisait pas précisément. Mauclerc eût pourtant un chagrin réel de la mort de sa femme. Ils s'aimaient sincèrement. Le ton avec lequel, dans certaines lettres officielles, Pierre parle de sa « très chère épouse » est significatif. Ils avaient accompli ensemble de pieux pèlerinages. Enfin, Alice avait donné au duché un héritier qui assurait la continuité de la race paternelle.

Cependant, l'ambition du duc fut plus forte que son chagrin : il ne tarda pas à profiter de la mort de sa femme, en cherchant à contracter une nouvelle et fructueuse union.

Il restait sans doute duc de Bretagne, mais seulement au titre de baillistre, c'est-à-dire de tuteur de l'héritier de la couronne, jusqu'à la majorité de celui-ci. Point notable : après la mort d'Alice, le règne de Pierre fut étroitement limité : en 1236, en effet, son fils atteindrait ses vingt ans ; à cette date, Mauclerc serait obligé d'abandonner le pouvoir. Il le savait et la pensée de cette échéance amena dans ses entreprises une précipitation fâcheuse. Pour être sûr d'exécuter son programme, il voulut tout mener de front.

Cela ne lui réussit pas toujours.

Pour commencer, sans se laisser abattre par la douleur,

il décida d'en finir avec les comtes de Léon. Si le calme régnait en Haute-Bretagne, il n'en allait pas de même à l'autre bout du duché. Là, les anciens tuteurs d'Henri de Penthièvre continuaient à mener inlassablement leur petite guerre, inutile et odieuse, dévastant les terres, brûlant les villages et les biens des abbayes.

Mauclerc jugea intolérable cette rébellion continue. Il convoqua ses vassaux, promit à Geoffroi de Rohan de défendre sa terre et de l'indemniser au cas où la lutte lui causerait quelque dommage; signa avec André de Vitré un pacte de secours mutuel, enfin mobilisa son pupille, le jeune Raoul de Fougères²⁵.

Ainsi parée, l'expédition pouvait partir.

25. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 99.

CHAPITRE III

Mauclerc maître de la Bretagne.

On se mit en marche dans les premiers jours de février 1222; mais on n'alla pas loin. Le gros de l'armée n'avait pas atteint les limites du comté de Penthièvre, que des messagers, chevauchant bride abattue, avertissaient le duc d'un nouveau danger, bien plus considérable.

Un seigneur français, un des plus puissants feudataires de la couronne se présentait à l'improviste sur la frontière bretonne. Il se prétendait héritier d'une des plus belles terres de Haute-Bretagne, la châtellenie de Ploërmel, et venait la réclamer, les armes à la main.

Pour comprendre cette revendication inattendue, il faut revenir quelque peu en arrière. On se souvient que Philippe Auguste, pendant dix ans, avait disposé en maître de la Bretagne. Durant cette régence — on peut, sans exagération, qualifier de ce nom la tutelle morale à laquelle était soumis le faible Guy de Thouars — le roi de France n'avait pas manqué de considérer les seigneuries du duché comme des biens personnels; et c'est ainsi que, pour récompenser l'un de ses vassaux, Maurice de Craon, il lui avait, en 1206, donné la châtellenie de Ploërmel²⁶.

Maurice de Craon était totalement étranger à la Bretagne. De loin, il administra sa terre. Il n'est même pas certain qu'il y ait fait une seule apparition. Ce ne fut donc pas, pour Pierre Mauclerc, un vassal très gênant. Pourtant, le duc regrettait, in-petto, cette intrusion d'un seigneur français en Bretagne. Tous les Bretons, nobles ou roturiers.

26. Archives du Vatican, fonds Ottoboni, fol. 44^{vo}.

qui ne l'avaient accepté, lui, Pierre, qu'en sa qualité d'époux de la bonne duchesse Alice, partageaient son regret.

Aussi, quand Maurice de Craon mourut, en 1222, le duc de Bretagne s'empressa-t-il de réunir à son domaine la châtelainie de Ploërmel. Cette opération était normale : Maurice n'avait pas d'héritiers en ligne directe. Mais quelque un fut furieux : le frère de Maurice, Amauri, qui espérait bien recueillir la succession. Un personnage turbulent, cet Amauri, que sa situation de sénéchal d'Anjou rendait particulièrement dangereux. Elle lui valait en effet nombre de clients, infimes seigneurs d'Anjou, du Maine et de Touraine qui mettaient à profit le crédit d'Amauri pour obtenir de menues faveurs et, en échange, apportaient fidèlement au sénéchal leur concours dans tout ce qu'il entreprenait.

Amauri se prétendit héritier de son frère Maurice et revendiqua Ploërmel. Pierre de Dreux, sûr de son bon droit, accueillit sans aucune crainte les protestations du sire de Craon et proposa de choisir pour arbitre le roi de France. Le procès traîna en longueur : en attendant la décision de Philippe Auguste, Mauclerc partit pour le Léon.

Aussi on devine la surprise et l'émoi du duc quand il apprit qu'Amauri, plus confiant en ses armes qu'en une décision de justice, envahissait la Bretagne. Si l'intrus n'était pas repoussé sans délai, le duc risquait d'être pris à revers par les Léonards qui n'allaient pas manquer, sans doute, d'accourir vers un allié aussi inespéré. Or, d'après les renseignements fournis par les messagers, l'armée d'Amauri, exclusivement composée de cavaliers, était considérable. On y voyait des chevaliers Angevins, Manceaux, des Normands de la région de Séez « tous ceux, mentionne un chroniqueur partisan d'Amauri, qui jusqu'à Chartres, possédaient quelque honneur ou quelque gloire ²⁷ ».

Parmi les plus illustres combattants se trouvaient les comtes de Nevers, de Vendôme; Hardoin, seigneur de

27. Guillaume LE BRETON, *Philippides* (édit. Delaborde), vers 410-415.

Maillé, etc... La moindre lutte était accueillie avec enthousiasme par tous ces féodaux qui ne rêvaient que joutes et coups, et n'avaient pas toujours les moyens de donner libre cours à leur passion favorite en s'en allant en Terre Sainte. Il semble d'autre part que de tous ces seigneurs, beaucoup, voisins de la Bretagne et un peu jaloux de la réussite de Mauclerc, aient voulu, en se coalisant avec Amauri, faire expier au duc cette réussite.

Pierre de Dreux n'hésita pas. Il donna à son armée l'ordre de rebrousser chemin. Il fallait sans retard en finir avec Amauri. On réglerait plus tard le compte des Léon.

L'envahisseur n'ayant trouvé — et pour cause — aucune résistance, s'était avancé le long de la Loire (une des voies historiques d'envahissement de la Bretagne).

D'Angers, la route était toute tracée. Dédaignant Nantes, dont l'occupation ne pouvait être d'aucun intérêt pratique, il s'était dirigé vers le cœur de la Bretagne, Ploërmel, objet de ses revendications. Sans peine, Amauri s'empara de La Guerche et de Châteaubriant.

C'est au nord de cette dernière ville que Mauclerc le rejoignit. Tout le long du chemin et malgré une hâte bien compréhensible, le duc avait pratiqué de véritables levées en masse; bourgeois, roturiers, tout le monde avait été mobilisé; il avait suffi de faire jouer la fibre nationaliste — ou, plus exactement, à cette époque « particulariste » des Bretons — pour que le peuple tout entier se rangeât sous la bannière du duc. Outre son armée féodale de seigneurs et de chevaliers, ce fut donc une véritable infanterie roturière qui, le 3 mars 1222, engagea la bataille sous les murs de Châteaubriant.

Le combat se déroula dans une plaine plantée de vignobles. Et tout de suite, Mauclerc témoigna de ses grandes qualités de tacticien. A l'ordinaire chaos des luttes féodales, il substitua dans son camp une tactique savamment préparée.

Les fantassins rangés le long des vignobles, entre les échaldas, criblèrent de flèches les chevaux des assaillants qui fonçaient droit devant eux, suivant l'usage féodal. En quelques instants, la plupart des cavaliers furent désarçonnés. Alors, les chevaliers bretons chargèrent à leur tour et mirent bientôt la déroute dans les troupes d'Amauri. Les premiers, Normands et Manceaux s'enfuirent. Bientôt, tous les seigneurs se débandaient. Le duc, malgré l'infériorité numérique de son armée, restait victorieux.

La tactique qu'il avait employée peut sembler banale; elle était neuve pour l'époque. A Bouvines pourtant, Philippe Auguste l'avait déjà employée; tactique capétienne, Pierre de Dreux ne mentait pas à son hérédité.

Sur le champ de bataille, il ne restait plus qu'à cueillir les prisonniers. Ils étaient nombreux, et de marque : Amauri de Craon, l'instigateur de l'affaire, n'était-il pas parmi eux? Mauclerc l'expédia méditer au château de Toufou, près de Nantes, les inconvénients des attaques brusquées. Quelques féodaux notoires, Hardoin de Maillé, le comte de Vendôme, l'accompagnèrent et expièrent par la suite, d'une forte rançon une alliance inconsidérée.

Amauri, un peu plus tard, fut remis en liberté. Il dut auparavant abandonner par un acte solennel toute prétention sur la châtellenie de Ploërmel.

Le danger était donc conjuré et, à bon compte; Pierre de Dreux put se féliciter d'une telle issue : car, outre l'avantage matériel de la victoire, elle lui donna aux yeux des Bretons, un prestige incomparable. Les contemporains ne s'y trompèrent pas : « Ainsi, écrit l'un d'eux, le duc mérita le nom de protecteur des Bretons et sauva son pays de l'ennemi²⁸ ». « Son pays » le mot est bien typique; il révèle l'opinion générale. Mauclerc avait groupé autour de lui les résistances bretonnes. En marchant contre un Français, —

²⁸. Guillaume LE BRETON, *op. cit.*, vers 439-440. — Ce chroniqueur a laissé un récit détaillé du combat.

et eût-il eu les meilleures raisons du monde pour combattre ce Français, — il s'était vraiment montré duc de Bretagne. On lui pardonna ses vexations, ses actes d'autorité; on lui pardonna même son origine étrangère. Aux yeux de ses vassaux il devint vraiment digne du titre qui lui avait été conféré.

Enfin, résultat inespéré : Pierre de Dreux, en triomphant d'Amauri, gagnait, en réalité, deux batailles. Les comtes de Léon, à qui la brusque attaque du sire de Craon avait donné l'espoir d'un succès décisif, renoncèrent, après le combat de Châteaubriant, à une lutte trop inégale. Qui donc résisterait à un vainqueur aussi heureux ? Trois mois après la défaite d'Amauri, ils demandèrent la paix. Mauclerc fut magnanime : il pardonna aux Léon et leur rendit même la plupart de leurs droits : cette « bonne paix » fut un acte d'habile politique; il concilia au duc les derniers révoltés²⁹.

Le 3 septembre de cette même année 1222, Philippe Auguste mourut. Simple changement de roi : Louis VIII, son fils, l'ancien compagnon d'armes de Mauclerc, monta sur le trône. Il ne devait pas, semblait-il, y rencontrer de difficultés graves : le calme régnait dans tout le royaume.

Mauclerc s'empessa d'accourir à Reims auprès de son ami. En voyant couronner Louis VIII, le duc de Bretagne se réjouissait, sans aucun doute, en son for intérieur. Et cette joie n'était pas seulement provoquée par l'avènement de son compagnon de toujours. Un sentiment moins pur s'y mêlait : Philippe Auguste, suzerain à la main un peu rude, n'admettait de ses vassaux aucune indépendance. Une stricte fidélité leur était imposée. Mauclerc jugeait à bon droit — et tel devait être le fruit de ses réflexions, dans l'austère cathédrale de Reims, tandis que se déroulait la cérémonie — qu'avec le nouveau Roi, plus de liberté serait

29. *Idem*, vers 441-450.

laissée aux seigneurs — et nombre de feudataires partageaient cette opinion.

Pendant deux années, le duc ne laissa pourtant rien paraître de son changement de sentiment. Car il voulait, avant de se lancer dans une politique nouvelle à l'égard de la France, exécuter quelques travaux indispensables. L'entière pacification de la Bretagne, tant féodale que religieuse — lui permettait en effet de mener à bien des entreprises moins rudes.

Tout d'abord, il fallait continuer à organiser la frontière bretonne : la brusque attaque d'Amauri de Craon lui avait révélé l'insuffisance de sa couverture au sud-est de la Bretagne. Entre Rennes et Nantes, pas un château susceptible d'arrêter un envahisseur. Le duc s'empressa de porter remède à cette situation. Il jeta les fondations d'une nouvelle forteresse, le Gâvre. Située à l'orée de la forêt du même nom, près de la petite ville de Blain, ce château présentait les mêmes caractéristiques qu'au nord, le château de Saint-Aubin-du-Cormier.

Les travaux de ce dernier avançaient rapidement; déjà le lourd donjon dominait le pays de Fougères. L'achèvement était prévu pour les premiers mois de l'année 1225.

Le duc de Bretagne, pendant cette tranquille période, appliqua aussi toute sa sollicitude à des œuvres de paix : fondations d'hôpitaux, organisation de foires, négociations de traités de commerce.

Pierre de Dreux fonda l'hôtel-Dieu de Rennes; il prit sous sa protection et promit même de garantir les donations faites par des particuliers à cet hôtel-Dieu.

Il établit des foires : il créa à Rennes la foire Saint-Laurent, aujourd'hui disparue. Cette assemblée durait deux jours. Ordinairement, les seigneurs féodaux encourageaient surtout par lucre, et pour remplir leurs caisses, l'activité commerciale de leurs fiefs : une foire, en raison des taxes perçues sur chaque marchand, était d'un bon rapport.

Généreusement, Mauclerc abandonna au Chapitre de Rennes, pour le repos de sa chère femme Alice, les redevances qu'il aurait pu encaisser pendant la foire Saint-Laurent³⁰.

Désireux de favoriser l'essor du commerce breton, le duc engagea des tractations avec l'Angleterre : il obtint, en faveur des armateurs du duché, des sauf-conduits et des facilités spéciales. Quand un conflit s'éleva entre un maître de navire et un seigneur anglais — le cas était fréquent — il n'hésita pas à prendre la défense de ses sujets devant la cour du Roi. Son titre de comte de Richemond ne lui donnait-il pas ce droit ?

Comte de Richemond, ce titre donnait bien des droits : il obligeait à certains devoirs ; entre autres, celui d'ost et de chevauchée. Le vassal doit répondre à l'appel de son suzerain en cas d'expédition. Or, en 1223, Henri III dut aller guerroyer dans le pays de Galles. On devine qu'une telle expédition laissait Mauclerc parfaitement indifférent. Il négligea de répondre à la convocation. La sanction fut immédiate : le Roi confisqua toutes les terres du vassal récalcitrant.

Pour rentrer en grâce, Mauclerc envoya un messenger, Geoffroi Bosce, chargé de négocier un arrangement. Les bases de l'accord furent faciles à établir. Le duc dut payer au Roi cinq cents marcs ; il lui fit, sans délai, envoyer une bonne part de l'amende. Satisfait, Henri III rendit au duc ses possessions et le dispensa même de payer le reste de l'indemnité³¹.

Un an plus tard, la situation se gâta tout-à-fait, mais pour d'autres raisons.

Louis VIII avait trouvé le royaume en pleine paix. Seuls, les seigneurs Poitevins, le vicomte de Thouars, Savari de Mauléon et tous les anciens petits vassaux du roi d'Angle-

30. Archives de la Loire-Inférieure, E 151, p. 9^{vo}.

31. DUFFUS-HARDY, *Rotuli*, t. II, p. 4.

terre continuaient à s'agiter. Vingt fois, on les châtaait; vingt fois, ils recommençaient. Ils faisaient mine de rentrer dans le devoir sous la menace des châtimens et reprenaient de plus bel, quand le danger s'était éloigné. Le fils de Philippe Auguste, en avril 1224, décida d'en finir, une fois pour toutes, avec eux.

Le Roi convoqua ses vassaux à l'ost pour la fin de mai. Les grands seigneurs, Thibaut de Champagne, Robert de Dreux, le comte de Blois, se rendirent à l'appel de leur suzerain. Pierre de Dreux, Hugues de Lusignan, vinrent aussi à Paris.

La fidélité du comte de la Marche n'était rien moins qu'assurée.

Singulier personnage, cet Hugues X de Lusignan dont la faiblesse de caractère fut cause de tant de troubles dans le royaume. C'était, à l'âge de dix-neuf ans, un chevalier un peu lourdaud, le type du bon seigneur qui n'a jamais quitté son fief. Le hasard des unions féodales l'avait amené à se fiancer à une fille du Midi ardente et belle, Isabelle d'Angoulême. Or, le jour même des noces, il arriva au futur époux une bien fâcheuse mésaventure.

Le roi Jean d'Angleterre, qui passait par là, trouva la fiancée à son goût et, sans plus de façons, l'enleva avant qu'elle ait prononcé le « oui » décisif. Et comme il est évidemment plus agréable d'être reine que comtesse, Isabelle, semble-t-il, ne protesta pas outre mesure contre ce rapt brutal.

La nouvelle reine d'Angleterre suivit fidèlement son mari outre-Manche, tandis que le malheureux Hugues X n'avait pour autre ressource que de porter ses pleurs et ses récriminations dans le giron du roi de France.

Isabelle eut plusieurs enfants. L'aîné fut le roi Henri III. Mais, et c'est là où l'histoire devient vraiment étonnante, quand, en 1217, Jean sans Terre eût terminé une vie sans gloire, la vieille reine, comme l'appelaient les chroniqueurs

anglais, bien qu'elle n'eût alors qu'une quarantaine d'années, la vieille reine regretta son Aquitaine ensoleillée. Les conseillers de l'héritier du trône lui reprochèrent son origine — c'était l'époque de l'expédition du prince Louis — et lui firent grise mine. Elle abandonna donc son fils, et les honneurs, et s'en revint en France.

Hugues de Lusignan qui n'avait pas voulu contracter mariage — on comprend ses hésitations après l'échec humiliant de la première tentative — s'empessa de lui offrir pour la seconde fois sa main. Le bon comte de la Marche était aussi fidèle que peu rancunier. Isabelle, sans façons, accepta volontiers.

Personne ne vint, cette fois, troubler la cérémonie. Mais Hugues de Lusignan ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait commis une lourde faute. Était-ce le passage au pouvoir, le regret de n'être plus que comtesse, l'épouse d'Hugues X était devenue acariâtre, autoritaire et violente. Loin d'être reconnaissante à son mari d'avoir montré, en l'attendant, une telle constance, elle passait son temps à lui reprocher sa faiblesse, son inertie et sa pusillanimité. Le comte de la Marche ne demandait qu'à vivre en paix avec tout le monde et surtout avec son suzerain, le roi de France. Isabelle qui n'oubliait pas son titre d'ancienne reine d'Angleterre, ne songeait qu'à semer la discorde et le trouble. Elle contraignit son faible mari à adhérer à toutes les cabales et à toutes les révoltes; elle l'entraîna dans toutes les coalitions féodales. Hugues X, que l'amour rendait lâche, se laissa mener par ce mauvais génie qui finit par causer sa perte.

Louis VIII n'était pas sans ignorer les dangereuses menées de la comtesse Isabelle. Il ne redoutait pas les intrigues. Mais on comprendra facilement les précautions qu'il prit à l'égard du comte de la Marche, avant de donner l'ordre de départ vers le Poitou. Le roi obligea Hugues à livrer son château de Lusignan au duc de Bretagne pendant toute la durée de l'expédition³². Pierre Mauclerc ne devait

32. Bibl. nat., Ms lat. 9778, fol. 148^{vo}.

rendre la place-forte qu'après le retour du Roi dans l'Île de France. Ainsi privé de son principal point d'appui, Hugues X était bien obligé de rester fidèle. Personnellement, il ne demandait pas mieux. Mais Isabelle qui échafaudait déjà d'étonnantes machinations, fut furieuse et ne pardonna pas au roi de France sa sage prudence.

De Paris, par Tours, l'armée se dirigea vers le Poitou. La campagne fut de courte durée. On mit le siège devant La Rochelle. Les habitants de cette ville, dans l'espoir d'un secours anglais, tentèrent une vaine résistance. Dès le 2 août, il fallut capituler. La suite de l'expédition ne fut plus qu'une promenade militaire à travers l'Ouest de la France : tous les seigneurs poitevins, brusquement assagis, s'empressèrent de rendre hommage à Louis VIII³³.

Ce que voyant, Pierre de Dreux reprit incontinent la route de Bretagne. Il profita de la présence, autour de lui, d'une bonne troupe pour mettre à la raison un seigneur mi-breton, mi-poitevin, sorte de pirate terrien qui était le fléau et la désolation de toute la région située aux confins de la Bretagne et de l'Anjou. La principale occupation de cet honorable personnage consistait à attaquer les navires qui remontaient le cours de la Loire, à les piller, puis à précipiter les matelots dans ses prisons. Ensuite, il exigeait d'eux une bonne rançon contre leur liberté. Thibaut Crespin — tel était le nom de ce bandit — possédait, pour mener à bien ce petit trafic, deux forteresses, Montfaucon et Champtoceaux, tanières solides qu'il jugeait inexpugnables.

Purger la région de ce brigand parut à Mauclerc une œuvre pie en même temps qu'une excellente opération. Les rapines de Thibaut ne provoquaient peut-être pas en lui une bien vertueuse indignation, mais la position de Champ-toceaux, sur la Loire, l'intéressait fort. Cette citadelle lui paraissait tout à fait apte à constituer une barrière contre un envahisseur venant de l'Est; une première place-forte, la seconde étant le château du Gâvre, en construction.

33. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, 2^e partie, p. 287.

Cette perspective le décida. L'affaire fut pourtant moins facile à mener qu'il ne l'avait pensé tout d'abord. Un assaut brutal échoua. Il fallut recourir aux machines de guerre, provoquer un siège en règle. Mauclerc fit venir de Nantes les engins nécessaires et, le 22 septembre, la place fut forcée. Thibaut Crespin s'enfuit sans demander son reste.

Un mois plus tard, Louis VIII, désireux de récompenser la fidélité du duc de Bretagne, joignit la possession de droit à la prise de fait. Montfaucon et Champtoceaux furent donnés à Mauclerc en fief et hommage-lige, « moyennant les services que la terre doit aux us et coutumes d'Anjou³⁴ ».

Ainsi donc, Pierre de Dreux étendait le domaine ducal au-delà des frontières de Bretagne, vers l'Est. C'était une de ses ambitions. Pour mieux défendre la Bretagne, il tenait à se ménager quelques bonnes citadelles, tant en Normandie qu'en Anjou. Il devait parvenir à réaliser ce programme pendant la régence de Blanche de Castille.

Perpétuel effet de cette co-existence de deux suzerains que le duc ne pouvait servir ensemble, Henri III le considérait à nouveau comme un ennemi. Dès le mois d'août, les marins anglais avaient recommencé la course sur les navires bretons et, de leur côté, les vassaux de Mauclerc leur rendaient largement la pareille, en s'emparant des navires anglais toutes les fois que l'occasion se présentait.

La prise de La Rochelle et surtout celle de Champtoceaux — Thibaut Crespin relevait nominalement d'Henri III — amena la brouille définitive avec le roi d'Angleterre.

Le 2 novembre 1224, Henri donna ordre à tous les chevaliers et autres hommes « tenants du fief de Bretagne » de se considérer dorénavant comme vassaux de Thomas de Multon, « à qui le roi a commis ce fief à garder aussi longtemps qu'il lui plaira³⁵ ».

34. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 852.

35. DUFFUS-HARDY, *Rotuli*, t. II, p. 11.

Indignation de Mauclerc ! Tout le fruit de sa politique anglaise était anéanti à cause de cette malheureuse expédition poitevine. Champtoceaux, pour aussi beau morceau qu'il fut, ne valait certes pas les fiefs anglais ; mais ce qui, plus encore, était sensible au duc, c'était de voir tous ses efforts perdus. Son titre de comte de Richemond, à nouveau, ne correspondait plus à rien.

Aussitôt, fidèle à sa politique de bascule, il se retourna vers Westminster et engagea des négociations. Henri III se laissa faire. Il était bien décidé à utiliser habilement l'atout qu'il tenait en main. Au fond, il désirait l'alliance bretonne, seul gage d'une puissance possible sur le continent. Mais il dissimulait ses sentiments et préférait se faire prier un peu.

Dès le 8 mars 1225, il avait envoyé à Pierre de Dreux un sauf-conduit valable pour plusieurs mois. Il l'invitait à passer la Manche et à venir se concerter avec lui.

En même temps, le roi négociait avec Robert de Dreux, frère de Mauclerc, qui possédait, lui aussi, des intérêts en Angleterre. Pierre et Robert partirent pour Westminster. Les deux frères s'y trouvaient au début d'avril. L'accord, après quelques entrevues, fut hientôt conclu. Dès le 9, le roi rendit à Robert de Dreux toutes ses terres et fiefs. Successivement, le manoir de Wassingburn, puis toutes les terres confiées à Thomas de Multon furent restituées à Pierre Mauclerc. Le roi se contenta, en échange, d'une simple promesse de service.

Les négociations n'étaient d'ailleurs pas complètement terminées. Il fallut encore quelques allées et venues entre l'Angleterre et la Bretagne pour mettre les choses définitivement au point. Au début de mai, ce fut Henri III qui, à son tour, envoya un messenger sur le continent.

Visiblement, le roi cherchait à gagner Pierre de Dreux à sa cause, et pour longtemps. Le 5 mai, il rendit au duc d'autres fiefs anglais : tous les biens des ducs de Bretagne dans les comtés de Lincoln, Cambridge, Hereford, Norfolk

et Suffolk³⁶. Jamais Pierre de Dreux n'avait été aussi près du but. Seule, la ville de Richemond et quelques terres restaient encore entre les mains du roi.

Au cours des négociations, diverses conventions furent arrêtées au sujet des navires coulés par les marins-bretons pendant la guerre poitevine. Des indemnités furent échangées de part et d'autre. Bref, c'était un accord; ce n'était pas encore l'alliance. Mais Mauclerc pouvait être satisfait. Il avait rétabli l'état de fait antérieur à 1224, ce *modus vivendi* qui, pendant cinq années, lui avait permis, tout en restant vassal du roi de France, de percevoir les revenus de la plupart de ses possessions anglaises. Ces six mois de négociations n'avaient vraiment pas été perdus.

Au moment même où s'achevaient les tractations, le fier donjon de Saint-Aubin-du-Cormier dressait enfin sa tour massive au-dessus du pays de Fougères. Là encore, Pierre de Dreux avait lieu de se féliciter. Dans un site admirablement choisi, fièrement campé, le château de Saint-Aubin représentait bien cette riche forteresse qu'il avait rêvé d'édifier depuis qu'il était duc de Bretagne.

A peine les maçons avaient-ils enlevé les échafaudages que déjà les habitants s'installaient autour des murailles. Phénomène habituel d'urbanisme médiéval. En cette époque de constante insécurité, les pauvres gens, roturiers ou paysans, étaient trop heureux de venir chercher un abri au voisinage des châteaux féodaux.

Mauclerc avait conçu un plus beau projet. Il ne se contenta pas d'un hameau disséminé sans ordre. A l'instar des rois de France, il voulut créer une « ville neuve », une « ville franche », suivant l'expression en usage. Continuation logique de l'œuvre commencée par lui, dès 1214, à Lamballe, il accorda une charte de franchise aux habitants de la nouvelle cité.

Innovation en Bretagne. Nous l'avons vu précédemment;

36. DUFFUS-HARDY, *Rotuli*, t. II, p. 36.

l'irrésistible mouvement communal n'avait pas encore beaucoup pénétré dans le duché. Il importait au Capétien de l'y implanter.

L'acte qu'il concéda³⁷ était d'ailleurs très timide, si on le compare aux grandes chartes d'affranchissement données par les rois de France. Pour la Bretagne, mal habituée à ces libertés, c'était déjà beaucoup.

Deux parties dans l'acte : exemptions, concessions.

La première clause, analogue à celle de la charte accordée à Lamballe, affranchissait en principe tous les habitants de Saint-Aubin-du-Cormier et portait exemption des différentes corvées féodales : taille, chevauchée et autres redevances accoutumées. Seul, le service d'ost, que tous les habitants doivent, quand il est nécessaire, était maintenu. En outre (seconde clause), chacun devait acquitter annuellement cinq sous de cens, pour loyer de sa maison.

La troisième clause, destinée plus spécialement à attirer les habitants, portait maintien des libertés accordées aux hommes de Saint-Aubin, même s'ils venaient à quitter la nouvelle ville, pourvu toutefois qu'ils restassent sur le domaine du duc de Bretagne. Les vassaux du duc, en ratifiant la charte, consentirent à étendre le bénéfice de cette clause à leurs domaines particuliers, de sorte que finalement, les habitants de Saint-Aubin conservaient les exemptions dont ils avaient joui, à travers toute la Bretagne.

Puis venaient les concessions : la ville étant fondée à la lisière d'un des plus importants massifs forestiers de Bretagne, elles se rapportaient toutes aux droits de pâturage et de païsson dans la forêt de Rennes. On sait combien sévères étaient les règlements féodaux relatifs à ces droits et quelles restrictions considérables, les seigneurs pouvaient imposer à leurs tenanciers. Mauclerc fut généreux : en dehors des taillis réservés à la chasse, il laissa aux habitants la commune pâture, le droit de prendre de la litière

³⁷ Dom MORICE, *Preuves*, t. II, col. 854.

pour les animaux et de ramasser le bois mort. En outre, autre faveur, il établit des tarifs de rachat applicables aux bêtes prises à paître dans les taillis. Ordinairement, l'animal ainsi trouvé restait la propriété du seigneur. Dorénavant, l'habitant de Saint-Aubin put racheter le coupable.

Le tarif était ainsi fixé : pour un cheval, un bœuf, une vache, un âne, de plus d'un an d'âge, le prix du rachat était fixé à six deniers de monnaie courante; deux deniers seulement, pour une brebis, une chèvre et un porc « et l'animal sera restitué à son propriétaire, et nulle autre amende ne pourra être réclamée aux dits hommes pour un tel forfait ».

Pierre de Dreux voulut marquer d'un caractère solennel l'octroi des franchises à la nouvelle ville. Il convoqua tous ses vassaux à Nantes, en mai 1225, pour la ratification de l'acte.

Apogée du règne ! On peut vraiment qualifier ainsi l'époque de cette magnifique réunion de Nantes ! A l'intérieur du duché, les seigneurs soumis et respectueux acceptent sans murmure les décisions de leur suzerain. Ils accourent protester de leur fidélité et acclament leur maître. A l'extérieur, la situation ne peut être meilleure. Louis VIII garde pleine confiance en son compagnon d'armes; cette amitié du roi de France n'empêche pas le roi d'Angleterre de considérer Pierre comme un allié. Les barons, les pairs du duc reconnaissent, après Châteaubriant, la valeur et l'énergie de ce brillant féodal. Et le clergé breton, constatant les témoignages de protection et d'indulgence que le pape a prodigué à son fils bien-aimé, le clergé se tait, et attend son heure.

Apogée du règne ! Quand, le 24 mai 1225, Pierre de Dreux, en présence de soixante-quatre de ses vassaux, déclara ouverte l'assemblée de Nantes, il pouvait être fier de son œuvre. De cette Bretagne cahotique et sans règle, il avait fait, en dix ans, un sief cohérent et ordonné.

Soixante-quatre vassaux, à une époque où le moindre voyage était si onéreux, quelle preuve plus concluante du prestige de Mauclerc ! A leur tête figuraient André de Vitré, le beau-frère du duc, Raoul de Fougères, son pupille, Jean de Dol. Les anciens adversaires du duc, vaincus et obéissants, étaient venus aussi : Henri d'Avaugour que Mauclerc avait cependant dépouillé du comté de Penhièvre, les trois Léonards, Hervé, Conan et Soliman. Des seigneurs de la lointaine Basse-Bretagne, comme Guéhennoc, fils de Morvan ou Soudan, vicomte du Faou, n'avaient pas hésité à faire le déplacement.

Quelques féodaux français, qui possédaient des terres en Bretagne, comme Foulques Painel ou Geoffroi de Beaumortier avaient tenu à marquer leur sympathie au jeune duc en assistant à la réunion. Enfin, l'administration ducale était représentée par ses membres les plus qualifiés, les sénéchaux de Rennes et de Quimper.

Une seule ombre, pourtant, à ce tableau : seuls, des laïcs étaient présents. Les évêques s'étaient abstenus. Ils continuaient à boudier leur suzerain, et ne lui pardonnaient pas l'attitude énergique qu'il avait prise à leur égard. Mauclerc fut peu sensible à cette absence : il comptait profiter de cette grande réunion pour arrêter quelques moyens de combats contre eux. Et la vue de la riche assemblée des seigneurs, ses vassaux, le consola.

L'assemblée ratifia la charte de franchise, s'engagea à en observer les clauses, promit, comme nous l'avons vu, de considérer comme exempts de tous péages, les habitants de la future ville. Un acte solennel fut dressé : les soixante-quatre seigneurs y apposèrent leurs sceaux.

La petite ville de Saint-Aubin-du-Cormier, ainsi fondée par Mauclerc, est toujours prospère. Son rôle, dans l'histoire bretonne fut réel. En la plaçant ainsi sur la frontière, Pierre de Dreux en avait-il prévu la destinée ?

CHAPITRE IV

Le vassal turbulent.

A peine l'assemblée de Nantes était-elle terminée, à peine les seigneurs réunis autour de leur duc avaient-ils regagné leurs fiefs lointains que Pierre Mauclerc, comme s'il n'avait attendu que cette éclatante démonstration de sa puissance, engagea sa politique dans des directions nouvelles. Le fidèle vassal du roi de France va, par ses visées folles, devenir sans tarder un des seigneurs les plus dangereux du royaume.

On peut voir le prélude financier à cette future agitation, dans le traité que Mauclerc passa, en octobre 1224, avec l'abbaye bretonne de Saint-Melaine. Le monastère bénédictin, dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler les nombreuses prérogatives, jouissait de toute antiquité d'un monopole important. Il levait sur chaque frappe de monnaie ducale une dîme. Pierre de Dreux, avant d'entreprendre cette politique turbulente, pour laquelle il allait lui falloir quantité de sommes « duement nombrées » s'entendit avec Saint-Melaine sur la perception de la dîme accoutumée³⁸.

Peu après, le duc quitta la Bretagne.

Au début de décembre, il se trouvait à Thouars, en Poitou. Il ne s'agissait pas encore de conspirer contre la couronne. Toute la noblesse de l'Ouest s'était donné rendez-vous pour protester contre les exactions et les privilèges abusifs du clergé. Révolte coutumière des laïcs contre les clercs; choc habituel des deux pouvoirs. Pierre de Dreux

38. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 101.

— on le devine — ne fut pas le dernier à faire entendre sa voix. Il avait encore sur le cœur l'excommunication lancée jadis contre lui par le prélat nantais. D'autres seigneurs, Amauri de Thouars, Hugues de Lusignan, Savari de Mauléon, joignirent leurs plaintes à la sienne. Et, dans une adresse au roi, tous demandèrent une intervention spéciale auprès du Saint-Siège, afin de faire cesser les abus.

Cette protestation ne produisit naturellement aucun effet. Louis VIII se préparait alors à une nouvelle expédition contre les Albigeois. L'échec précédent ne l'avait pas découragé. Il s'agissait de pacifier, au moins pour un temps, sinon pour toujours, le Midi de la France. Ce n'était vraiment pas le moment de troubler le pape ou même son légat, le cardinal Romain de Saint-Ange, de plaintes plus ou moins opportunes.

La manifestation de Thouars, pour théorique qu'eût été son résultat, calma les rancunes féodales. Les confédérés comprirent l'attitude conciliante du roi de France et ne lui refusèrent pas leur concours.

Assemblée à Paris le 25 janvier 1226, toute la chevalerie française engagea son suzerain à pousser jusqu'au bout la guerre albigeoise et promit de le soutenir sans relâche, aussi longtemps que durerait l'expédition. Une fois de plus, le Nord allait envahir le Midi et les riches plaines du Languedoc retentir du cliquetis d'armes des croisés³⁹.

Pierre de Dreux avait juré solennellement l'acte d'adhésion à l'entreprise. Mais il semble bien que sa présence à Paris ait été alors assez fortuite. D'autres projets — tout personnels — l'avaient conduit dans la capitale. Il profita de son séjour pour se joindre à ses pairs. Au vrai, il était attelé à une affaire autrement délicate.

Cinq années de veuvage. Le duc avait pleuré sa très chère épouse le temps convenable et nul ne pouvait lui reprocher son insensibilité. Sans scandaliser, il avait le droit de

39. TEULET, *Layettes*, t. II, pp. 68-69.

songer à un nouveau mariage. Le premier lui avait valu la Bretagne. Quel pourrait être le fruit du second ? Grave problème, qui ne laissait pas de tourmenter notre duc.

Les riches héritières n'étaient pas foison, en l'an de grâce 1226.

Après mûre réflexion, le choix de Pierre de Dreux se fixa sur la comtesse de Flandre, tout simplement.

L'idée n'était pas mauvaise : joindre à la Bretagne le riche comté du Nord de la France, c'était, en quelque sorte étrangler, serrer comme dans un étau, le domaine royal. La Manche, la mer du Nord, devenaient mers bretonnes. Entre la France et l'Angleterre, éternelles rivales, Pierre de Dreux avait désormais le pouvoir de se poser en arbitre de la situation. En accordant son alliance à l'une ou l'autre de ces deux puissances, il faisait infailliblement pencher la balance en faveur de celle qu'il avait choisie. Duc de Bretagne et comte de Flandre, Mauclerc tenait le roi de France à sa merci, obligeait le roi d'Angleterre à se soumettre à son bon plaisir : quelle prodigieuse vision !

L'opération, au demeurant, était alléchante à des points de vue moins politiques. L'héritière de Flandre était, comme son héritage, plantureuse à souhait. Et, pour les trente-six ans ardents de Mauclerc, cette agréable perspective n'était pas, non plus, à dédaigner.

Un seul obstacle à la réalisation de ce magnifique dessein ; assez fâcheux, il est vrai : Jeanne de Flandre était déjà pourvue d'un mari.

Mari peu gênant. Ferrand de Portugal, époux, depuis quinze années, de Jeanne, était ce féodal gaffeur qui avait eu la malencontreuse idée de s'allier, en 1214, à Jean sans Terre et à tous les ennemis de Philippe Auguste. Vaincu avec eux à Bouvines, il avait été emprisonné dans la tour du Louvre où, depuis douze années, il expiait entre quatre murs son erreur de tactique.

Quant à sa femme, elle gouvernait le comté en l'absence

forcée de son mari et semblait avoir, sans trop d'amertume, pris parti de ce veuvage. Strictement surveillée par le roi de France, elle avait jugé habile de demeurer sage. Mais l'avènement de Louis VIII lui avait donné, à elle comme à tant d'autres, l'espoir de secouer la tutelle royale.

Méprisant son incapable et maladroit époux, elle était justement à la recherche de l'appui d'un féodal puissant, quand Mauclerc choisit ce moment pour se présenter devant elle et lui faire part de ses projets. Il n'est pas interdit de penser que, toute ambition politique écartée, les deux intriguants ne se déplurent pas. Il faut reconnaître qu'au moins au moral, ces deux personnages étaient faits pour s'entendre.

L'accord fut vite conclu entre eux. Encore fallait-il lui donner force juridique et, pour cela, obtenir l'annulation du mariage de Jeanne. Même à l'apogée du Moyen-Age chrétien, le divorce se pratiquait beaucoup plus facilement qu'on ne l'imagine. Mais, dans ce cas, il s'appelait annulation. Il suffisait d'obtenir l'adhésion du pape. Prouver que Jeanne possédait avec son mari quelque lien de parenté, aussi lointain fût-il, et le pape averti, si les conjoints avaient omis de demander dispense, ne pouvait que déférer à la demande du dénonciateur et procéder à l'annulation.

Or, le cas était patent. Ferrand de Portugal, neveu de la comtesse douairière de Flandre, cousine de Beaudoin, père de Jeanne, était, par le fait, cousin — éloigné, sans doute — de sa femme. La parenté existait entre eux à un degré canonique prohibé. Et naturellement, aucune dispense n'avait été sollicitée.

Acte reprehensible, dont les envoyés de Jeanne firent valoir le scandaleux effet auprès d'Honorius III. Il est bien probable que quelque procureur, délégué de Mauclerc, sût insister habilement auprès du Saint Père. L'on sait que le duc de Bretagne avait en cour de Rome de puissants protecteurs. Le seul personnage susceptible de protester, le

mari, tenu prisonnier, ignorait tout — et pour cause — de ce qui se tramait, et ne pouvait faire entendre sa voix. Savamment circonvenu, le pape admit la réclamation. Au début de l'an 1226, l'annulation du mariage fut prononcée. Mauclerc pouvait se vanter d'avoir mené à bien la plus étonnante des entreprises.

Il ne lui restait plus qu'à recueillir l'aimable fruit de ses efforts. Il se préparait à gagner les Flandres, quand nous le trouvons à Paris, le 26 janvier, jurant — il ne lui en coûtait rien — de soutenir Louis VIII pendant la croisade. Mais quelqu'un troubla la fête, la future fête... et ce fut justement Louis VIII.

Les deux compères avaient bien pris soin de taire leurs intentions, aussi longtemps qu'une telle affaire put être cachée. Mais une vassale n'a pas le droit de contracter union sans le consentement de son suzerain. Avant la célébration de ses secondes noces, Jeanne fut bien obligée de dévoiler au roi de France et l'annulation de son premier mariage, et le projet qu'elle avait conçu. Grande fut l'émotion du roi. Louis VIII était trop fin politique pour ne pas concevoir aussitôt le danger que l'union des Flandres et de la Bretagne faisait courir au royaume.

Sans perdre un instant, il raconta toute l'histoire au nonce du pape à Paris, le cardinal de Saint-Ange, Romain Frangipani, le chargea d'avertir le Souverain Pontife et d'en appeler du Pape mal informé au Pape mieux informé. Il lui demanda, en outre, d'obtenir rapidement toutes dispenses nécessaires à une union, valable cette fois, de Jeanne et de Ferrand. Puis il libéra celui-ci, non sans exiger de sérieuses garanties. Le malheureux fut assez ébahi d'apprendre qu'on l'avait divorcé pendant sa captivité et qu'il ne devait sa libération qu'à cette circonstance.

Louis VIII fit alors venir à Melun la comtesse Jeanne, la tança vertement et exigea, en présence du cardinal de Saint-Ange, qu'elle reprit Ferrand comme époux. La pre-

mière entrevue entre les deux personnages dût être assez fraîche. Mais Louis VIII se moquait bien des scènes de ménages futures entre le comte et la comtesse de Flandre. L'essentiel, à ses yeux, était que les deux époux fussent à nouveau rivés l'un à l'autre. Or, Jeanne n'osa pas résister. Elle obéit au Roi⁴⁰. La victoire restait à celui-ci : le grand danger dont il avait été un instant menacé, était conjuré. Mais l'alerte avait été chaude.

Aussitôt qu'il avait vu les affaires se gâter, Mauclerc, amour déçu et ambitions brisées, avait pris le large et rejoint la Bretagne par les voies les plus courtes. Il rageait ferme, en regagnant son duché. Mais Louis VIII était le plus fort, au moins pour l'instant, car le duc se jurait bien de prendre une prompt revanche.

L'occasion lui fut bientôt offerte.

Deux mois plus tard, malgré sa rancune, Pierre de Dreux fut bien obligé, comme vassal, de suivre le roi de France dans le Midi. L'armée féodale, convoquée pour le mois de mai à Bourges, traversa Lyon puis descendit sur la ville d'Avignon qui fut investie. Aprement défendue par les hérétiques, la citadelle ne semblait pas près de se rendre. Or, rien de plus fâcheux que l'inaction forcée d'un siège pour une armée qui compte de nombreux perturbateurs. Trois d'entre eux prirent bientôt la tête de l'agitation.

Trois mécontents. Le duc de Bretagne : deux mois après l'échec de ses projets matrimoniaux, on comprend son ressentiment. Il n'est pas besoin d'insister.

Hugues de Lusignan, comte de la Marche : le mari de l'ex-reine d'Angleterre faisait toujours figure de mécontent.

Et voici qu'apparaît un troisième personnage, non moins agité : Thibaut IV dit le Chansonnier, comte de Champagne. Celui-là avait une raison purement sentimentale d'en vouloir à Louis VIII : il était amoureux de l'attachante et énigma-

40. TEULET, *Layettes*, t. II, p. 77. — Voir également *Chronicon sancti Martini Turonensis* (*Historiens de France*, t. XVIII, p. 316).

tique épouse du roi de France, Blanche de Castille. Blanche avait dix ans de plus que Thibaut. Cela n'empêchait pas le bon comte de Champagne de rester tout « esbahi » à la vue de sa bien-aimée. Quand on est obsédé par de tels sentiments comment servir de bon gré le suzerain marié à la femme qu'on adore ? Thibaut montra toujours une évidente mauvaise volonté à l'égard du mari de Blanche de Castille. Il fit peut-être plus.

Sous les murs d'Avignon, les trois féodaux se retrouvèrent donc et s'épanchèrent mutuellement. Leur mécontentement alla, dit-on, jusqu'à favoriser les assiégés. Ils laissaient passer des ravitaillements clandestins, puis, avec la plus insigne mauvaise foi, venaient devant le roi, le prétendaient incapable d'en finir avec les rebelles et se plaignaient amèrement de la longueur du siège.

De colloques en colloques, d'excitations en excitations, un complot féodal, le premier, fut bientôt ourdi contre le Roi, auteur de tous les maux.

Le comte de la Marche et le duc de Bretagne se promirent d'abord assistance mutuelle. Pierre de Dreux s'engagea ensuite à aider Thibaut de Champagne contre toute personne, quelle qu'elle fut. Hugues de Lusignan prêta le même serment. Ceci fait, on arrêta le plan d'action⁴¹.

Il fallait — point capital — obtenir à tout prix l'adhésion du roi d'Angleterre. Sans lui, l'échec — à plus ou moins longue échéance — paraissait certain. Avec lui, au contraire, l'affaire pouvait aboutir.

Le duc de Bretagne fut naturellement chargé des négociations. Il avait autour de lui de fidèles serviteurs qui l'accompagnaient partout. Il détacha l'un d'eux, un clerc nommé Gérard — les ecclésiastiques sont gens de confiance — auprès d'Henri III. Pour sceller l'accord d'une façon tangible et lier à tout jamais le souverain, le duc, qui ne

41. Bibl. nat., Coll. Champagne, vol. 136, fol. 170; Ve Colbert, vol. 57, fol. 225.

reculait devant aucun obstacle, joua franc-jeu : il offrit au Roi la main de sa fille.

Pour tout le monde, la perspective était tentante. Pour Henri III, c'était l'alliance de Mauclerc assurée, un appui désormais solide sur le continent contre l'ennemi héréditaire. Pour le duc, c'était la certitude de rentrer avant peu en possession du comté de Richemond, la possibilité de venger d'éclatante manière, l'affront que lui avait infligé Louis VIII. Pour tous les autres conjurés, l'apport d'un secours puissant qui allait permettre la réalisation de toutes les ambitions jugulées depuis vingt ans par Philippe Auguste.

Les négociations entrèrent bientôt dans la voie la plus favorable. L'affaire paraissait conclue. Alors, secrètement, par une belle nuit, Thibaut de Champagne abandonna l'armée féodale. Au petit jour, Louis VIII constata avec étonnement la disparition du comte et de ses vassaux. L'infidèle chevauchait déjà par delà les coteaux du Rhône.

Peu après, les deux autres compères prétextèrent qu'ils avaient accompli tout leur devoir envers leur suzerain et imitèrent au grand jour l'amoureux de Blanche. Mauclerc rentra en Bretagne. Il fit activement pousser les pourparlers avec Windsor. Ceux-ci avancèrent vite. Le 26 octobre, le contrat était enfin signé et les clauses rendues publiques⁴².

1° Un pacte d'alliance perpétuelle était conclu entre Henri III et Pierre de Dreux, contre les ennemis du duc et ceux du Roi « sur le continent ». Le mariage d'Henri III et de Yolande de Bretagne, fille de Mauclerc, scellait ce pacte de façon tangible. 2° Le comté de Richemond était rendu au duc, mais seulement au cas où Pierre de Dreux perdrait des terres, en France, du fait de sa nouvelle alliance avec le roi d'Angleterre. En attendant, le roi promettait de donner des gages, en terre et en argent. 3° Si Jean, fils aîné de Pierre et héritier naturel du duché, mourait avant Yolande,

⁴². RYMER, *Federa*, p. 174.

Henri III s'engageait à laisser la Bretagne à Mauclerc, sa vie durant. Cette clause était singulièrement dangereuse : elle ménageait au souverain anglais des droits sur la succession de Bretagne après la mort du duc régnant. Tout l'œuvre de Philippe Auguste risquait fort d'être anéantie. 4° Henri III promettait de rendre aux seigneurs bretons tous les fiefs qu'ils tenaient jadis, du temps de ses aïeux, en Angleterre. 5° Il renouvelait le traité d'alliance conclu autrefois avec le comte de la Marche. 6° Enfin — et c'était là le point capital pour les conspirateurs — il s'engageait à descendre sur le continent pour soutenir les ennemis du roi de France, aussitôt que les circonstances paraîtraient favorables.

La parenté du roi avec Yolande nécessitait des dispenses. Henri III les demanda aussitôt à Rome par l'intermédiaire des évêques de Linfield et de Coventry.

Ainsi donc, pour la première fois, Pierre de Dreux abandonnait la fidélité au roi de France. Allié de Thibaut de Champagne et d'Hugues de Lusignan, protégé du roi d'Angleterre, il était persuadé qu'il tenait sa vengeance et qu'il trahissait en toute sécurité.

Mais Louis VIII, heureusement débarrassé du siège d'Avignon, n'avait pas attendu que la coalition des seigneurs ouvrit les hostilités pour prendre des mesures défensives. Tenu au courant de la conspiration par Philippe de Courtenay, renseigné sur les machinations qui se tramaient à Rome par le cardinal de Saint-Ange, il agit sans retard en un sens opposé.

Par des interventions discrètes auprès de la curie romaine, il parvint à faire traîner les négociations en longueur. Il espérait bien les prolonger assez longtemps pour pouvoir abattre l'un après l'autre les conjurés.

Telle était la situation, quand un fait inattendu vint donner aux perturbateurs tout l'espoir possible. Le 8 novembre, à Montpensier, comme il s'en revenait vers la

capitale, le roi de France mourut, atteint de dysenterie. Les chroniqueurs n'ont pas manqué d'écrire que les abandons successifs subis par le roi de France avaient singulièrement aggravé son état. Certains ont même insinué que Thibaut de Champagne n'avait pas été étranger à la mort de son suzerain⁴³. Une telle accusation est trop grave pour pouvoir être accueillie sans preuves décisives.

Mais il faut reconnaître que la mort du roi survenait à un moment presque tragique. La grande féodalité liguée avec le roi d'Angleterre n'avait plus, en face d'elle, qu'une femme et un enfant. Quel atout prodigieux dans le jeu des coalisés !

Les historiens contemporains ne manquèrent pas d'être frappés par le péril redoutable qui menaçait alors la couronne. Le chroniqueur de Saint-Martin de Tours, un scholastique lettré et féru d'Antiquité, cita pour exposer la situation du royaume après la mort de Louis VIII, ces deux vers d'Ovide :

Tres sumus imbelles numero, sine viribus uxor.
Laertesque senex, Telemachus puer⁴⁴.

Une femme sans force, Blanche de Castille; son conseiller déjà âgé, Barthélemy de Roye, tels étaient en effet ceux à qui incombait la lourde tâche de maintenir l'œuvre capétienne, en gouvernant la France pendant la minorité de Louis IX.

Mais Blanche de Castille n'était pas l'épouse sans force de la chronique de Tours. Son énergie, son courage, sa volonté, lui permirent de surmonter les périls d'une régence qui s'annonçait difficile.

Le premier soin de la reine fut de conduire à Reims le futur roi pour le faire couronner. La cérémonie eut lieu le 29 novembre, en présence de nombreux archevêques et

43. Philippe MOUSKET, *Chronique rimée* (édit. Reiffenberg), t. I, vers 27.283-27.284.

44. *Historiens de France*, t. XVIII, p. 318.

évêques, de barons et d'une foule immense de chevaliers. L'archevêque de Reims étant mort, Jacques, l'évêque de Soissons, tint sa place pour le couronnement. La cérémonie se déroula avec la pompe et la magnificence accoutumées. Seulement, autour du jeune roi, les principaux feudataires manquaient : ni Thibaut de Champagne, ni Hugues de Lusignan, ni Pierre de Dreux n'étaient là.

Les trois confédérés ne jugèrent pas même courtois de se faire excuser. Ne se préparaient-ils pas bien plus au combat qu'à la concorde ? La présence de Robert de Dreux ne suffisait pas à faire oublier l'absence de son frère.

Pendant que le jeune Louis IX recevait l'onction sainte et assurait ainsi la continuité de l'autorité royale dans la race capétienne, le duc de Bretagne, revenu dans son fief, et prévoyant l'imminence de la lutte, mettait définitivement en état de défense, les frontières du duché. Déjà, au début du règne, il avait entrepris quelques travaux de réfection : élargissements, consolidations. Et l'on se souvient des colères ecclésiastiques qu'avaient provoqué ces travaux. Pourtant, ce n'était rien encore.

Nantes, Rennes, qui étouffaient dans leurs étroites enceintes gallo-romaines, reçurent des fortifications modernes. Les anciens remparts furent abattus. L'on démolit naturellement toutes les maisons, voire les églises, qui avaient la malchance de se trouver sur le nouveau tracé. A Nantes, deux sanctuaires, Saint-Cyr et Saint-Clément, situés sur la motte Saint-André, à la hauteur de l'enceinte septentrionale, furent livrés à la pioche des démolisseurs. L'expropriation pour cause d'utilité publique n'existait pas encore. Mais, pour chaque destruction, les officiers du duc stimulés par leur maître, offrirent une indemnité convenable. En cas de refus, ils avaient ordre de passer outre. Le moment n'était pas aux tergiversations et aux débats juridiques.

Les abbayes se contentèrent généralement des sommes

offertes. C'est ainsi que le monastère Saint-Sauveur de Redon, dont les possessions avaient particulièrement souffert, signa sans délai un accord avec le duc⁴⁵. Il eût pourtant pu élever de vives protestations, car les nouveaux remparts lui coûtaient cher : un cellier, toute la rue longeant le cellier et plusieurs places. Mais les moines de Saint-Sauveur n'avaient pas l'esprit batailleur.

Les Templiers eux-mêmes s'inclinèrent devant la volonté de Mauclerc. Le Bourg-Main, leur propriété, dépendance du quartier de Saint-Clément, avait été enfermé dans la nouvelle enceinte. Pour les dédommager de les avoir ainsi incorporés de force à l'intérieur de la ville, le duc les autorisa à appuyer leurs constructions sur les nouveaux remparts et même à bâtir, en cas de besoin, sur ces murs⁴⁶.

Tout au contraire, on s'en doute, les évêques jugèrent excellente cette occasion de pousser une fois de plus les hauts-cris, et de hurler à la spoliation. L'évêque de Rennes refusa toute indemnité et excommunia le duc.

Pas plus que précédemment, Pierre de Dreux ne se préoccupa de cette sentence. Il touchait au but.

En effet, tandis que des ambassadeurs continuaient à négocier, à Rome, le mariage de sa fille et du roi d'Angleterre, il réunissait les confédérés et envoyait à Londres messagers sur messagers pour stimuler Henri III. Ne fallait-il pas agir avec rapidité, avant que Blanche de Castille n'ait eu le temps de préparer la défense du royaume.

Premier échec : malgré les instances de l'archevêque d'York et de l'évêque de Carlisle, le Saint-Siège refusait d'accorder les dispenses sollicitées. Il est possible qu'alors Pierre de Dreux ait songé à donner sa fille, non plus au roi d'Angleterre, puisque cette union soulevait tant de difficultés, mais à son frère, le prince Richard, qui gouvernait, en apanage, l'Aquitaine et le Poitou. Richard était,

45. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 106.

46. DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 850.

de ce fait, un prince mi-anglais, mi-français. Son mariage pouvait se conclure plus facilement⁴⁷. Le nouveau projet, pour être moins brillant que le premier, ne réalisait pas moins assez bien les desseins du duc de Bretagne et ceux d'Henri III.

Avec l'Angleterre, les affaires n'avançaient donc pas vite. Sans doute, à la fin de l'année 1226, l'évêque d'York était passé sur le continent et avait eu des entrevues avec Mauclerc, Hugues de la Marche et Amauri de Thouars. Quelques jours plus tard, il repassait en Grande-Bretagne, accompagné des messagers du duc. Tous les seigneurs révoltés jugeaient que le moment était venu, pour le roi, de réaliser la dernière clause du traité de Westminster : jamais les circonstances ne pouvaient, en effet, être plus favorables « pour descendre sur le continent, afin de soutenir les ennemis du roi de France ».

Au cours de plusieurs entrevues, les ambassadeurs de Mauclerc insistèrent auprès du roi pour qu'il préparât sans tarder l'expédition. Mais c'était mal connaître le faible et hésitant roi d'Angleterre, que de croire à une aussi brusque décision de sa part. Le 13 janvier, de Reading, il écrivait bien à Pierre de Dreux, dans des termes extrêmement vagues « qu'il est prêt à exécuter tout ce que les messagers lui ont conseillé » ; mais il s'empressait d'ajouter cette phrase sibylline et quelque peu ambiguë : « Nous vous demandons toutefois, comme, suivant votre avis même, nous risquons de nous exposer complètement, de bien vouloir vous entremettre pour que tout soit fait, suivant l'honneur de Dieu, le vôtre et le nôtre. » « L'honneur de Dieu, le vôtre et le nôtre...⁴⁸ » De telles paroles cachaient en réalité la plus mesquine des défaites. Le roi signifiait tout simplement à Mauclerc qu'il restait dans l'expectative, attendant, pour se décider, de connaître la tournure qu'allaient prendre les événements.

47. Philippe MOUSKET, *Chronique rimée*, t. II, p. 563.

Sans se décourager, Pierre de Dreux envoya, quelques semaines plus tard, à Henri III un de ses hommes de confiance, Robert Sorel. L'homme de confiance ne fut pas plus heureux.

Pourtant, l'envoi de secours devenait singulièrement urgent. Blanche de Castille avait réuni une armée considérable et, accompagnée du duc de Bourgogne, du propre frère du duc de Bretagne, Robert de Dreux, du cardinal Romain de Saint-Ange, son fidèle conseiller, elle se préparait à marcher contre les rebelles. Chez ceux-ci, à cette nouvelle, le désordre fut considérable. La carence du roi d'Angleterre rendait vaine toute résistance sérieuse. Mais Pierre Mauclerc et ses compagnons voulurent encore espérer un secours d'outre-Manche. Ils cherchèrent avant tout à gagner du temps.

L'armée de la reine se trouvait le 20 février, à Tours. Le lendemain, elle était à Chinon, peu après à Loudun. Enfin Blanche établit son camp entre Loudun et Poitiers, en plein pays ennemi, sans avoir rencontré le moindre perturbateur⁴⁹.

Les confédérés, pour éviter une bataille qui eût été désastreuse, s'étaient en effet retirés à son approche et se tenaient maintenant aux environs de Thouars, où se trouvait Richard, le frère d'Henri III. Les luttes féodales ont toujours, aux yeux des modernes, un caractère surprenant. Au fond — et nous retrouverons plus tard ce sentiment général — personne n'avait envie de se battre. Alors, on négociait, on palabrait de part et d'autre, et toutes ces discussions valaient certainement mieux que de sanglants combats : elles finissaient par amener la paix.

Tandis que le comte de Champagne et le comte de Bar rejoignaient Thouars et tentaient une dernière fois d'obtenir des secours utiles de Richard, le comte de la Marche et

48. RYMER, *Federa*, t. I, p. 124.

49. E. BERGER, *Blanche de Castille*, pp. 77-78.

Pierre Mauclerc engagèrent des tractations avec Blanche. Les conférences durèrent près de vingt jours; mais la conclusion d'un traité était encore prématurée. Les pourparlers n'aboutirent pas.

Pendant ce temps, Thibaut de Champagne et Henri de Bar rompaient avec Richard. Celui-ci leur avait franchement déclaré qu'il valait mieux ne pas compter sur un secours effectif du roi d'Angleterre. Thibaut avait paru furieux et était parti fort en colère. En réalité, l'amoureux de Blanche était ravi d'avoir un prétexte pour rentrer en grâce. Il s'empressa de venir solliciter son pardon auprès de la reine. Ce faisant, il ne trahissait d'ailleurs pas ses alliés : ceux-ci l'avaient autorisé à conclure avec la reine une trêve de deux mois, jusqu'au 25 avril⁵⁰. Ils avaient toutefois exigé — et cette condition est la preuve que même alors Pierre de Dreux espérait encore, envers et contre tous, une intervention d'Henri III — qu'il demandât au roi de France d'évacuer le territoire Poitevin. L'armée ennemie devrait rétrograder jusqu'à Chartres ou même jusqu'à Orléans. Nulle lutte, en effet, ne pouvait être soutenue dans un territoire envahi. Blanche de Castille, conciliante, admit le principe de la réclamation. Elle reçut le serment de fidélité de Thibaut et, sûre désormais de l'issue de la lutte, consentit à revenir jusqu'à Vendôme. Elle ne laissait, dans la région Poitevine, que deux cents chevaliers.

La reine, à ce moment, songeait bien plus à ramener Pierre de Dreux à la cour de France, qu'à se l'aliéner définitivement. Elle décida de rouvrir les pourparlers, en offrant à Mauclerc des conditions inespérées : le retour de l'enfant prodigue valait bien quelques sacrifices. Elle convoqua donc le duc à Chinon. Après avoir promis d'y aller, celui-ci n'envoya personne. Sans se lasser, la reine le manda, deux fois encore, à sa cour. Mauclerc, qui avait adopté du caractère breton, son légendaire entêtement,

50. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 859.

s'obstinait toujours dans l'attente de secours anglais de plus en plus improbables. Quant à Hugues de Lusignan, la crainte des scènes de ménage dont le menaçait sa terrible épouse, eût suffi à le maintenir en état de révolte.

La troisième fois, les deux insurgés comprirent que leur attitude était vaine et qu'il n'y avait rien, pour l'instant, à attendre d'Henri III. Ils étaient la risée de tous et se sentaient eux-mêmes ridicules. Alors « secouant le chef, remuant les lèvres », ils se rendirent le 15 mars à Vendôme et reconnurent leurs torts⁵¹. La paix fut bientôt conclue; un traité en bonne et due forme la sanctionna. Le duc de Bretagne savait bien que, du coup, il allait perdre ses fiefs anglais; mais les circonstances ne lui laissaient pas le choix des moyens.

Il fit hautement valoir auprès de la reine le prix que lui coûtait sa soumission. Il se targua de la preuve de bonne volonté qu'il donnait ainsi. La régente, fine politique, jugea le moment venu de s'attacher le duc. Et ainsi explique-t-on cette paix de Vendôme où le rebelle fut traité avec une indulgence qui a étonné les historiens. Non seulement la reine lui pardonna sans conditions, mais encore elle le combla — au moins en apparence — de faveurs surprenantes. Au fond, elle n'avait pour but, en signant le traité, que de substituer sa puissance à celle du roi d'Angleterre. Le traité de Vendôme est le contre-pied saisissant du traité conclu sept mois auparavant entre le duc et Henri III. Seulement, Blanche n'avait pas un comté de Richemond à offrir à Mauclerc. Elle possédait trop le sens de l'unité nationale pour démembrer au profit du duc la moindre parcelle du territoire de la couronne. Par un habile détour, elle s'efforça d'apporter une compensation qui valut le comté anglais. Mauclerc ne se laissa pas duper.

A l'alliance anglaise, substitution de l'alliance française ;

51. *Chronique de Saint-Martin de Tours (Historiens de France, t. XIX, p. 319).*

la fille de Pierre de Dreux fut fiancée au deuxième fils de Blanche, le prince Jean, héritier des comtés d'Anjou et du Maine. Pierre de Dreux fut chargé d'administrer ces comtés jusqu'à la majorité du petit prince. Il occupa Angers, Baugé et Beaufort. Saumur et Loudun demeurèrent entre les mains de Blanche qui conservait naturellement sur les comtés la suzeraineté comportant ost et chevauchée, régales et hommage des barons, châtelains et autres vassaux. Ceux-ci ne prêtèrent à Pierre qu'un simple serment de fidélité. Mauclerc, de plus, reçut le bail de la ville du Mans. Même si Jean mourait avant ses vingt-cinq ans, même si le mariage projeté n'était pas célébré, le duc de Bretagne gardait jusqu'au terme présumé de la majorité du prince, le gouvernement des comtés qui lui étaient ainsi confiés.

En outre, la reine donnait en fief à Pierre de Dreux, Saint-James de Beuvron, près de la frontière bretonne, Bellême et la Perrière, terres situées aux confins de la Normandie et du comté du Perche. Mais ce don était purement fictif, car ces terres servaient aussitôt à constituer le douaire de la fille du duc. Pierre ne possédait sur elles qu'un droit momentané d'administration, au même titre que sur les comtés d'Anjou et du Maine. Ce droit cesserait au moment du mariage de Yolande. Pour éviter que celle-ci ne fut l'objet d'autres conventions matrimoniales, elle devait être confiée à ses oncles, Henri, l'archevêque de Reims, et Robert le comte de Dreux, ainsi qu'à des vassaux dont la fidélité était éprouvée de longue date : Philippe de Boulogne, Enguerrand de Coucy et Mathieu de Montmorency.

Enfin il fut convenu :

1° Que si l'héritier de la Bretagne, Jean, venait à mourir, le mari de Yolande ne pourrait, pendant la vie de Mauclerc, rien exiger en Bretagne. Cette clause marquait l'habileté suprême de la régente. Le fils de Mauclerc pouvait fort bien disparaître. Il était entendu que, pendant la vie du duc, on ne réclamerait rien à Pierre. Mais lui aussi finirait par

mourir, et ce jour-là, Jean de France deviendrait duc de Bretagne. A brève échéance, c'était le retour du duché à la couronne. Blanche de Castille y avait songé dès 1227.

2° Pierre de Dreux se reconnaissait à nouveau, et solennellement, vassal du roi de France et de la reine. En conséquence, il s'engageait à ne passer aucune convention avec le roi d'Angleterre, à ne négocier aucun mariage avec Henri III, Richard son frère, ou quelque membre de leur famille, pour sa fille, pour son fils ou pour lui-même.

3° Si, après l'autorisation de l'Eglise romaine, auprès de qui on solliciterait des dispenses, la mort de Jean de France empêchait la célébration du mariage, Yolande devait être rendue à Pierre de Dreux.

La reine promettait au duc de lui verser de grosses indemnités quand il abandonnerait l'administration des terres qui lui avaient été confiées.

Mauclerc, vassal français, était tenu, en cas de contestation, de s'en rapporter au jugement de la cour de France. S'il n'observait pas les clauses du traité, il lui était accordé un délai de quarante jours pour venir s'expliquer⁵².

Pierre de Dreux était ainsi abondamment récompensé de sa soumission. L'union de sa fille avec Jean de France, si elle ne valait pas un mariage avec le roi d'Angleterre, lui apportait d'immédiats profits. L'entrée en possession de l'Anjou faisait de lui le seigneur le plus puissant de tout l'Ouest. Désormais, et pendant quelques années, Rennes ou Nantes ne furent plus les capitales du duché de Bretagne. La véritable capitale fut Angers, où le duc séjourna fréquemment.

Pourtant Mauclerc, contrairement à ce qu'a affirmé un chroniqueur ne s'intitula jamais « comte d'Anjou ». Il garda son ancien titre de comte de Richemond, car ce comté

52. Elie BERGER, *op. cit.*, p. 84-85, a analysé longuement le traité de Vendôme dont nous résumons seulement les clauses.

était pour lui une possession héréditaire et non un simple bail.

Seulement, toutes ces belles clauses, au vrai, ne trompaient personne. Jean de France était un enfant malingre, souffreteux. Pierre de Dreux était bien persuadé qu'il ne vivrait pas et que l'union de sa fille avec le fils de la régente, cette fameuse union destinée à sceller l'accord entre la cour de France et celle de Bretagne, ne se réaliserait pas.

Blanche elle-même n'avait pas confiance, et les précautions qu'elle multipliait prouvaient assez son inquiétude.

Pierre de Dreux était trop orgueilleux pour ne pas regretter sa soumission. La régente était trop autoritaire pour être vraiment satisfaite d'un traité aussi coûteux.

La paix de Vendôme laissait finalement les deux antagonistes aussi mécontents l'un que l'autre.

Sort trop fréquent des paix bâtardes où il n'y a ni vainqueur, ni vaincu.

CHAPITRE V

Le Vassal révolté.

Malgré les réels avantages que le traité de Vendôme accordait à Pierre de Dreux, ce ne fut pas sans rancœur que le duc de Bretagne fit sa soumission. Céder devant une femme et, qui plus est, devant une étrangère semblait à ce Capétien orgueilleux une odieuse contrainte.

Seule, la nécessité le forçait à cette sujétion.

Peu de temps après la signature du traité, les messagers du roi d'Angleterre vinrent demander au duc de Bretagne sa fille Yolande, pour la célébration du mariage projeté. Démarche purement platonique, puisque les dispenses n'avaient pas encore été accordées par Rome, mais Henri III voulait avoir confirmation officielle de l'abandon de son allié. Pierre répondit d'un ton rogue qu'il avait signé un traité de paix avec le roi de France, traité « qu'en aucune façon, il ne pouvait violer⁵³ ». Réponse où perçait la mauvaise humeur du duc.

Le roi d'Angleterre savait à quoi s'en tenir bien avant que cette ambassade fut de retour. Mais il joua l'indignation. Les contemporains se firent l'écho de sa surprise et protestèrent violemment, déclarant que l'espoir de leur roi avait été déçu...

Simple artifice destiné à justifier les représailles qu'Henri III s'empessa d'exercer. Dès le 6 avril, il manda aux vicomtes de Cambridge, Norfolk, Lincoln, Hereford, de placer sous sequestre tous les fiefs du comte de Bretagne « en prenant soin que nul tenant de ces fiefs ne paye

53. Mathieu DE PARIS, *Chronica Majora* (édit. Luard), t. III, p. 123.

redevance aux représentants de Mauclerc⁵⁴ ». Le 20 avril, il renouvela son mandement. Jusqu'à nouvel ordre, les fiefs devaient rester dans la main du Roi.

L'alliance avec l'Angleterre était dénoncée. Il ne restait plus à Pierre de Dreux qu'à riposter à cette confiscation. Une occasion s'offrait à lui : Richard, le frère d'Henri III, dont la présence en Poitou, à la tête de quelques troupes anglaises, avait pendant plusieurs semaines maintenu l'espoir des coalisés, tenait encore le pays. Blanche de Castille chargea Humbert de Beaujeu de le bouter hors du royaume. Mauclerc se joignit à l'armée royale. L'allié d'hier était devenu l'ennemi.

Richard ne pouvait résister. Il dut bientôt reprendre le chemin de Londres et confirma à son frère l'abandon du duc.

Aussi, le 18 mai, Henri III confia-t-il aux comtes de Lincoln et de Chester la plus grande partie des fiefs de Mauclerc. Le manoir de Wassingburn, une des principales possessions, fut donné au même comte quelques mois plus tard. En même temps, la lutte navale reprit. La course aux navires bretons recommença avec plus d'acharnement que jamais.

Au cours des mois de mai et juin, des vaisseaux furent enlevés à la pointe Saint-Mathieu et ailleurs. Un peu après, un navire fut arraisonné par les Anglais dans les eaux bretonnes. Il contenait des biens appartenant à l'évêque de Quimper et au duc. Bonne prise ! Le roi donna ordre de mettre le navire et son chargement sous sequestre. Quant aux hommes qui le montaient, ils furent considérés comme prisonniers⁵⁵.

Pierre de Dreux était furieux de ces vexations qui révélaient l'état d'hostilité patent avec l'Angleterre, dans lequel sa soumission à la régente l'avait entraîné. Il s'empres-

54. DUFFUS-HARDY, *Rotuli litterarum clausarum*, t. II, p. 181.

55. *Calendar of patent rolls*, t. II, p. 144.

de rendre son ex-ennemie responsable des déboires qui lui arrivaient. Dans son mécontentement, il menaçait déjà de fomenter de nouveaux complots. Projets prématurés : pour le calmer et le maintenir dans le devoir, Blanche de Castille n'avait-elle pas entre les mains un otage, en la personne de la fille du duc, fiancée à son fils Jean.

Habilement, afin de lier plus étroitement Mauclerc, Blanche exigea cautions non bourgeoises, mais féodales. Plusieurs seigneurs se portèrent garants de la sagesse du duc de Bretagne et répondirent sur leur fortune de l'accomplissement des promesses faites à Vendôme.

Accident trop prévu lors de la signature de la paix, Jean meurt. Mauclerc réclame aussitôt sa fille : Blanche ne peut refuser. Voilà les cautions déliées. L'exécution du traité de Vendôme risque fort de devenir problématique.

Sans plus tarder, Pierre de Dreux se replace à la tête des mécontents. Et ils sont nombreux, plus nombreux encore qu'avant la paix de Vendôme. Etrange retour des choses, étrange mais bien humain, les vassaux restés fidèles à la régente, s'irritent de voir cette femme, cette étrangère, réussir si heureusement en ses entreprises.

Blanche de Castille a toujours joui, aux yeux des historiens, d'un prestige flatteur, que l'on a peut-être eu une certaine tendance à exagérer. La mère de Louis IX, la pieuse éducatrice du saint roi de France, a revêtu, dans l'Histoire, les traits d'une figure de vitrail ou d'une enluminure de psautier. On en a fait l'incarnation très haute de la vertu médiévale, pur visage de femme aux « mots » célèbres : « Mon fils, j'aimerais mieux vous voir mort, que coupable d'un seul péché mortel... »

Cette conception sent un peu trop l'imagerie d'Epinal et correspond mal à la réalité. A qui pénètre un peu dans l'intimité de Blanche, la reine-mère apparaît remplie de hautes qualités, et très fortes : vaillance, courage, activité. Mais elle possédait aussi les défauts de ses qualités et, avec

l'âge, ces défauts s'étaient sensiblement accusés. Autoritaire, elle endurait mal la contradiction ; jalouse de son pouvoir sur son fils, elle haïssait tous ceux et celles qui pouvaient diminuer son influence auprès de lui. Et il suffit de rappeler à ce propos tous les outrages dont elle accabla sa bru, Marguerite de Provence.

Blanche de Castille restait avant tout une Espagnole. On explique clairement son caractère, en se souvenant de ses origines. Espagnol, ce goût des dévotions excessives, cette féroce jalousie maternelle ; espagnole, cette habitude de s'entourer de conseillers ecclésiastiques plus ou moins sincères. Comment ne pas songer au rôle un peu trop équivoque, joué auprès d'elle par cet énigmatique cardinal de Saint-Ange. Les écoliers de Paris — gent terrible s'il en fût — chansonnaient méchamment leurs relations. En termes d'une intraduisible crudité, ils prétendaient que le Frangipani ne possédait pas seulement sur Blanche une influence morale. L'on ne saurait ajouter foi à leurs calomnies. Mais ne paraît-il pas déjà excessif que la mère de Saint Louis ait pu y donner prise ?

Espagnol, certes, ce sentiment tendre à la fois et intéressé qu'elle éprouvait pour le comte de Champagne. Malgré dix ans de différence, ce ridicule et sympathique Thibaut était — on ne saurait le nier — amoureux fou de Blanche. Une femme n'est pas responsable de l'amour qu'elle inspire. Blanche ne fit jamais que sourire des prétentions du bon comte. Il est certain qu'elle se garda bien de les détruire. Elle les entretint, tout au contraire, soigneusement, afin de se ménager un allié fidèle, et cette politique, pour adroite qu'elle ait été, ne dénote ni des scrupules très considérables, ni beaucoup de loyauté.

Mais au total, femme remarquablement intelligente, habile en l'art de manier les hommes, capable de passion comme de haine, Blanche de Castille possédait les qualités d'une grande reine. Qualité, toutefois, n'est pas vertu. Et

les qualités que possédait la régente ne sont peut-être pas celles qu'on lui attribue traditionnellement.

Le mécontentement des feudataires de la couronne s'explique aisément. Le royaume de France ne peut tomber en quenouille, répétaient-ils. « Et cette femme étrange ne s'arroge-t-elle pas le droit de nous commander. Le pouvoir, pendant la minorité du roi, ne devrait-il pas plutôt revenir au conseil des grands seigneurs ? »

Toutes les compétitions, toutes les ambitions que l'énergie de Philippe Auguste avait matées, se réveillaient. Les plus dévoués, comme Philippe Hurepel, comte de Boulogne, ou le comte de Bar, se joignaient aux révoltés.

Soustraire le jeune roi à l'influence de la régente, tel était le but à atteindre. Privée de son fils, Blanche de Castille perdait toute autorité. Il ne lui restait plus qu'à s'enfuir. Pour réussir, il fallait donc enlever le prince Louis.

Un guet-apens fut organisé à l'instigation du comte de Boulogne et, bien entendu, de notre Mauclerc. En janvier 1225, une occasion se présenta : les conjurés s'empresèrent de l'exploiter.

Louis IX accomplissait alors une de ces chevauchées rapides à travers l'Île de France, dont les Capétiens ont toujours été amateurs. Les révoltés projetèrent de se saisir du roi entre Orléans et Paris. Monthéry, sinistre citadelle que l'arrière-grand-père de Louis avait conquise, non sans peine, sur Etienne de Garlande, brigand féodal de la pire espèce, Monthéry semblait tout désigné pour servir de lieu de ralliement aux conspirateurs. La route d'Orléans que devait prendre le Roi pour rentrer à Paris passe aux pieds du château. L'affaire se présentait assez bien.

Mais un traître s'était glissé parmi les seigneurs. Thibaut de Champagne ? Peut-être. L'amoureux de Blanche, curieux mélange de féodal intrigant et d'amoureux transi, commençait toujours par adhérer avec enthousiasme à tous les complots. Finalement, il abandonnait ses alliés quand

l'heure de l'action était venue; car il ne pouvait alors se décider à trahir celle qu'il aimait.

Par lui ou par un autre, Louis IX qui se trouvait déjà sur la route du retour fut averti de ce que l'on tramait contre lui. Il rebroussa chemin, regagna Orléans et, de là, envoya un messenger vers Paris. Le prévôt de la capitale fut chargé de réunir tous les gens d'armes qu'il pourrait lever et de venir avec eux escorter le roi.

On assista alors à un touchant spectacle. Apprenant, par une de ces étonnantes rumeurs qui se répandent instantanément, le danger que courait leur souverain, tous les bonnes gens des alentours s'empressèrent sur la route d'Orléans; un peuple immense, armé ou non, se porta sur le passage du roi. Louis IX n'eut pas à attendre l'armée de secours parisienne; il put rentrer sans craintes. Tout au long du chemin, ses loyaux sujets criaient : « Noël, Noël ! que Notre-Seigneur garde le Roi de ses ennemis et lui donne bonne et longue vie ! »

Morfondus dans leur tanière de Montlhéry, les conspirateurs assistèrent de loin à ce retour triomphal. Ils n'osèrent se risquer à une attaque. L'affaire était manquée; chacun rentra chez soi. « Et, ajoute Guillaume de Nangis, les barons de France voyant que la main de Dieu était avec lui, ne tentèrent plus rien, cette année-là, contre leur seigneur-roi⁵⁶ ».

Il n'est d'ailleurs pas absolument certain que le duc de Bretagne ait pris une part effective au guet-apens de Montlhéry. Sans aucun doute, il l'encouragea. Mais il est fort possible qu'il ne se soit pas trouvé au milieu des conspirateurs.

En janvier 1225, Pierre de Dreux était retenu dans son duché par les affaires ecclésiastiques.

La reprise des fortifications tant à Rennes qu'à Nantes,

56. Guillaume DE NANGIS, *Chronique* (*Historiens de France*, t. XX, p. 314); Jonville (édit. N. de Wailly) a fait également le récit de l'affaire, p. 27.

en 1227, avait eu pour effet immédiat, nous l'avons vu, de faire excommunier une fois de plus Mauclerc. Cette peine spirituelle qui le frappait, le duc ne s'en était alors pas plus soucié que précédemment. D'autres préoccupations l'assailaient.

Mais, après le traité de Vendôme et la rupture avec l'Angleterre, rien ne l'empêchait plus de se retourner vers les difficultés intérieures en suspens. A peine rentré en son fief, il jugea qu'il fallait mettre fin aux exorbitantes prétentions du clergé breton.

Il se savait soutenu par tous ses vassaux : par les seigneurs, qui étaient les premiers à considérer comme abusives certaines décisions prises par l'autorité ecclésiastique, tout spécialement celle qui concernait le rachat des dîmes inféodées. Ce rachat constituait pour eux une gêne et grevait leurs revenus; par les roturiers plus encore peut-être : tous ces gens du menu peuple sur qui pesaient lourdement les exactions des prêtres, *justicium defuncti* ou *pastum nuptialis*, se tournaient vers Mauclerc et attendaient avec impatience l'intervention de leur protecteur naturel.

Le duc pouvait donc, d'accord avec ses sujets, engager la lutte. A la fin de l'an 1227 (la date exacte reste imprécise : novembre ou décembre), il réunit une assemblée de vassaux dans l'abbaye Saint-Sauveur de Redon pour prendre les mesures qui s'imposaient et déclarer, en quelque sorte, la guerre au clergé⁵⁷ ! Quoi ! dans un monastère ? Le fait n'a rien qui puisse surprendre. Moines et clercs séculiers ne s'aimaient guère au Moyen-Age. Le bon abbé de Redon était secrètement ravi de voir se tenir chez lui une réunion hostile aux évêques, ses voisins et rivaux. Le mot n'est pas trop fort, en Bretagne, où évêques et abbés se disputèrent si souvent la prééminence.

Et l'on peut croire que Mauclerc n'avait pas non plus choisi sans arrière-pensée ce lieu sacré pour commencer la

57. Dom MÉRICE, *Preuves*, t. I, col. 861.

lutte contre son clergé. Perpétuelle crainte de chrétien sincère qui redoutait de passer pour un ennemi de la religion et n'hésitait pas, au besoin, à donner aux moines les biens enlevés aux curés... Habileté de Capétien, qui abritait ses projets derrière la robe sacrée de l'abbé de Redon et se mettait à couvert dans l'ombre pieuse du cloître de Saint-Sauveur.

Cette savante précaution n'empêcha pas les décisions prises d'être assez incendiaires. Elles aboutissaient, en fait, à l'abolition des coutumes établies. Nul ne devait plus payer, désormais, *justicium defuncti* ou *pastum nuptialis*. Nul ne devait plus restituer les dîmes féodales. Ainsi, chacun obtenait la réalisation de ses désirs. En outre, la compétence des tribunaux ecclésiastiques de Bretagne était singulièrement réduite : toutes les causes relatives aux dîmes leur étaient enlevées et portées devant la cour ducale; l'étendue territoriale de leur juridiction était, de même, restreinte : aucun clerc ne pouvait plus plaider en dehors de son diocèse, quelque rescrit qu'il ait obtenu pour être jugé ailleurs. C'était assujettir étroitement le clergé au pouvoir laïc. C'était surtout interdire aux évêques de soumettre leurs causes aux conciles provinciaux, ou d'en appeler à Rome.

Enfin le duc fit voter une décision à laquelle il tenait fort, et personnellement : les relations entre chrétiens et excommuniés étaient, jusque-là, formellement prohibées. L'excommunié, tel un lépreux ou un pestiféré, devait être tenu éloigné de la communauté chrétienne. Mauclerc fit abolir cette règle : les relations entre excommuniés et chrétiens furent déclarées licites ; le duc prenait là une sage mesure ; il savait trop bien quelle allait être la riposte des évêques...

Tous les conjurés s'unirent par un serment solennel et même, il fut décidé que les baillis et les sénéchaux exigeraient le serment de ceux qui n'avaient pu venir à Redon.

La réponse des prélats ne se fit pas attendre. A peine

furent-ils avertis des graves mesures prises contre leur autorité à Redon, qu'ils s'assemblèrent à leur tour. Les évêques de Dol, de Rennes, de Tréguier, de Saint-Malo et de Nantes formulèrent une protestation non moins solennelle que le serment prononcé par les conjurés. Puis, ils portèrent une sentence d'excommunication générale, fortement motivée, contre le duc : Pierre de Dreux donnait le plus déplorable exemple en méprisant ainsi la première excommunication qui l'avait frappé, et en osant proclamer, à l'encontre des règles formelles du droit canon, la légalité des relations entre la communauté chrétienne et les excommuniés.

En fils soumis et respectueux, les évêques demandèrent au chef spirituel de l'Église de bien vouloir ratifier cette sentence.

Des décisions théoriques, Mauclerc passa alors à l'action brutale. Il fit saisir les revenus des évêques de Rennes, de Saint-Brieuc et de Tréguier. Il interdit à ses vassaux d'effectuer par testament des aumônes aux églises. Les malheureux prélats, privés de tous moyens de subsistance, furent contraints à l'exil.

Mais le pape intervint. Par une bulle du 29 mai 1228, Grégoire IX ordonna à Maurice, évêque du Mans, à Guillaume de Domfront et à Pierre de Laval, chanoines de cette ville, de jeter l'interdit sur la Bretagne : « Nul office divin n'y sera célébré ; aucun sacrement ne sera conféré, si ce n'est l'extrême-onction aux mourants et le baptême aux nouveaux-nés. Les associés de Redon devront abjurer leur serment ; les clercs de la maison ducal s'éloigneront de leur maître et si, dans quatre mois, celui-ci n'est pas venu à résipiscence, ordre est donné de délier ses sujets du serment de fidélité⁵⁸ ».

On s'imagine facilement l'effet de cette terrible sentence !

58. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 861. La bulle de Grégoire IX fait l'historique de tout le débat.

La pieuse Bretagne, privée de prêtres, privée d'offices, va sans retard se révolter. Seigneurs et roturiers vont abandonner leur duc maudit de Rome. Tel un réprouvé, le malheureux n'aura plus qu'à s'enfuir, couvert du mépris de tous.

Or, aucune de ces menaces ne se réalisa ; les vassaux restèrent tous fidèles. Jamais la Bretagne ne fut plus tranquille que pendant les mois qui suivirent l'Assemblée de Redon. Faut-il donc admettre que l'ordre du pape ne fut pas exécuté ? Peut-être. Il est impossible de croire que pendant les deux années que dura l'interdit, les Bretons purent ainsi se passer des secours de la religion. Seul le haut-clergé, évêques, chanoines, quittèrent le duché où ils étaient accablés de vexations. Le bas-clergé, attaché au sol, ne bougea pas et, plus ou moins ouvertement, continua ses fonctions.

L'interdit manqua donc de rigueur et on le tourna. Dans les villes en effet, les chapelles des monastères remplacèrent les églises désertes ; de même, à la campagne, les moines, pour faire pièce aux prêtres, ne demandèrent pas mieux que de se substituer aux recteurs : « Grégoire IX, écrit un récent historien de ce conflit politico-religieux, assura que les fidèles mirent une sorte d'empressement diabolique à léser la juridiction de l'Eglise⁵⁹ ». La lutte engagée par Mauclerc recevait l'approbation de tous ses sujets. L'interdit, pendant de longs mois, laissa la Bretagne indifférente.

Le duc n'en était pas troublé davantage. Fidèle à sa ligne de conduite, pour bien montrer qu'il avait attaqué, non l'Eglise elle-même, mais les évêques, il assigna quelques mois plus tard, en décembre, une indemnité au Chapitre de la cathédrale de Nantes qui avait été lésé — nous l'avons vu — par la construction des nouvelles

59. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Pierre Mauclerc et le conflit politico-religieux en Bretagne au XIII^e siècle* (Revue d'Histoire de l'Eglise de France, année 1929, p. 153)

murailles de la ville : ce Chapitre fut autorisé à percevoir chaque année quinze livres quatorze sous à prendre sur l'*esmage* : c'était un impôt spécial à la grande cité commerciale, une taxe levée par l'administration ducale sur les navires chargés de sel qui débarquaient à Nantes leur marchandise, ou traversaient la ville⁶⁰.

Peu de temps après, Mauclerc assigna une indemnité analogue, une somme globale de 1.200 livres, au Chapitre de Rennes, pour le même motif.

Pourtant, l'hostilité contre le clergé fut très vive à cette époque. Plusieurs actes de cruauté furent commis sur des prêtres. L'application des mesures prises par Mauclerc donna lieu trop souvent à de tragiques abus. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, les officiers subalternes, pour faire du zèle, poussèrent un peu loin la persécution théorique. Certain épisode, complaisamment raconté par le chroniqueur anglais Mathieu de Paris dont la méchanceté n'a d'égale que la partialité, fit grand bruit. Il ne contribua pas peu à former autour de Mauclerc cette légende d'antichlérisme et de cruauté, qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Voici l'affaire :

On connaît les lois rigoureuses que l'Eglise appliquait au Moyen-Age à l'égard des usuriers. L'excommunication les guettait et l'usurier excommunié n'avait plus droit à la sépulture chrétienne. L'un d'eux, condamné de la sorte, vint à mourir dans une petite paroisse bretonne. C'était, sans aucun doute, un personnage peu intéressant. Le recteur, fidèle observateur des règles canoniques, refusa de l'enterrer dans le champ des morts. On enfouit son corps, tel celui d'un chien, dans un terrain vague. Désespoir de la veuve qui s'en vint trouver son protecteur naturel, et le plus haut placé : le duc lui-même.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de voir ainsi une humble

60. LA BORDERIE, *Recueil d'actes*, n° 102.

roturière s'adresser directement au duc. Suivant la coutume capétienne, celui-ci tenait cour ouverte et chacun y pouvait venir apporter ses doléances. Bien plus, de telles pratiques étaient encouragées. Mauclerc ne se considérait-il pas comme le justicier suprême de toute la Bretagne ? Écoulait-il la plainte de la bonne femme. On l'assure, malgré l'invéraisemblance de la chose. On ajoute que le duc, outré, se serait écrié : « Qu'on saisisse le misérable recteur et qu'on l'enterre vif à côté de l'usurier ! » L'ordre aurait été exécuté, à la lettre.

Faut-il vraiment imputer à Pierre de Dreux cet horrible crime ? Il est difficile de l'affirmer. Il est possible que Mauclerc ait prononcé ces terribles paroles, sans y attacher une réelle importance. Simple boutade de prince agacé par les jérémiades d'une paysanne. Les usuriers ne sont sympathiques à personne. On voit mal le duc s'en improviser le défenseur.

Mais, d'autre part, Mauclerc fut-il touché par le fait de l'excommunication du pauvre diable ? ce perpétuel excommunié qu'il était lui-même, voulut-il manifester par ces mots sa colère contre les lois de l'Église ? C'est encore possible.

La veuve de l'usurier, aidée du concours de quelque bas officier soucieux de faire du zèle ou d'exercer quelque vengeance, s'empressa-t-elle alors de faire exécuter l'ordre du duc ? Voici qui n'a rien d'invéraisemblable. Mais ici, nous sommes dans le champ des hypothèses. Sans nul doute, le clergé breton — au moins ceux des membres du clergé qui obéirent au pape — fut persécuté pendant toute la durée de l'interdit. Dans la sentence définitive qui termina le conflit, le pape fit allusion à ces violences. Une phrase semble spécialement concerner l'affaire de l'usurier : « il (Pierre de Dreux) condamna à une mort honteuse un clerc de l'église de Nantes, ayant reçu le sous-diaconat, ni convaincu, ni reconnu coupable⁶¹ ».

61. Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 935.

Et ne serait-ce pas sur cette simple phrase que le chroniqueur anglais, toujours à l'affût de quelque médisance, aurait brodé, après coup, la légende du recteur enterré vivant⁶² ?

D'après Mathieu de Paris, l'affaire se serait passée en 1229. Cette année-là, Mauclerc avait en tête bien des soucis : il s'appropriait à déclarer la guerre à la régente.

Parmi les villes qui avaient été confiées à Pierre de Dreux en 1227, il en était une qui présentait pour sa sécurité la plus grande importance : c'était celle de Bellême, dans le comté du Perche. Elle couvrait admirablement la frontière bretonne au nord-est, formait une citadelle avancée aux confins du Maine et de la Normandie, pouvait même au besoin constituer un point d'appui pour des alliés Anglais, après l'occupation d'une partie de la Normandie. Mais les remparts à demi-ruinés de la citadelle ne protégeaient plus suffisamment la ville. Pour rendre à la place-forte toute sa valeur stratégique, il fallait donc au plus tôt restaurer ces murailles.

Le traité de Vendôme interdisait bien à Pierre de Dreux d'entreprendre à Bellême de nouvelles fortifications. Mais ce sont là de ces clauses qui, depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours, sont insérées dans les traités et restent lettre-morte. Mauclerc s'empressa d'envoyer à Bellême un bailli, Mathieu de Coësmes, qui fut chargé de dresser le plan des travaux et d'en surveiller l'exécution. Mathieu obéit ponctuellement aux ordres du duc.

Seulement, des gens complaisants ou intéressés ne manquèrent pas d'avertir la reine. Grande colère de Blanche de Castille, quand elle apprit l'affaire. Elle décida de châtier le rebelle et de marcher, sans plus attendre, contre lui. Tous les vassaux furent convoqués à Paris, pour le 15 janvier 1229.

Toujours à l'affût de quelque mauvais coup susceptible

62. *Chronica Majora* (édit. Luard), t. III, p. 191.

de placer Blanche dans une situation embarrassante, les grands feudataires pensèrent qu'ils tenaient là une belle occasion de se venger de leurs échecs précédents. Philippe Hurepel, malgré son titre de premier prince du sang, et peut-être en raison de ce titre, Enguerrand de Coucy, arrière-petit-fils de Louis VI, Hugues de la Marche et son acariâtre épouse, tous les mécontents, en un mot, réunis à Corbeil complotèrent à nouveau⁶³.

Leur plan ne manqua pas d'ingéniosité. A l'appel de Blanche de Castille, ils décidèrent bien de répondre — le moyen, au reste, d'agir autrement? — Mais, au lieu de venir à l'armée royale, accompagné d'une bonne troupe, suivant la coutume féodale, chacun d'eux jura de n'y amener que deux chevaliers.

En dépit de ce concours dérisoire, la reine était obligée de marcher contre le duc de Bretagne. Sinon, ses vassaux, déliés de l'obligation militaire pouvaient par la suite, et à bon droit, refuser de répondre à ses convocations.

Mais la lutte s'engageait dans des conditions tellement inégales que la victoire de Pierre de Dreux était certaine. Il n'était même pas nécessaire au duc de recourir aux bons offices du roi d'Angleterre.

On le voit, la tactique des féodaux était habile, si habile que l'on a prétendu que Mauclerc avait fait fortifier Bellême pour donner un prétexte à la convocation de la régente. La chose est peu vraisemblable. Le duc de Bretagne désirait reprendre la guerre. La sujétion lui était trop pénible.

Pour ouvrir les hostilités, les deux adversaires se prévalurent de motifs tirés du traité de Vendôme. Les griefs de Blanche de Castille sont établis. Ceux du duc de Bretagne ne furent pas moins fondés. La régente avait convoqué son vassal récalcitrant à Melun, le 31 décembre, pour lui demander des explications. Mais le délai accordé pour venir n'était pas de quarante jours. Or, le traité concédait

63. Elie BERGER, *op. cit.*, p. 110.

formellement ce répit au duc. Les clauses violées de part et d'autre, la guerre pût reprendre.

Grande fut la stupéfaction de la reine et terrible son inquiétude, quand elle vit apparaître aux portes de Paris ses vassaux et leur ridicule entourage. Elle comprit aussitôt qu'elle avait été jouée. Comment sortir de ce mauvais pas ?

Elle se posait avec angoisse cette question, quand on annonça, aux portes de Paris, une troupe imposante. Était-ce un nouvel ennemi ? Tout au contraire, c'était le salut.

Ce secours inespéré, il n'était pas apporté, cette fois, par les bonnes gens du royaume, mais par cet étonnant personnage, singulier mélange de fidélité et de trahison, qui a déjà été mêlé aux intrigues de 1227, Thibaut le Chansonnier. Le comte de Champagne avait bien assisté, à Corbeil, à l'assemblée des barons. Lui aussi, avait juré de n'amener que deux chevaliers. Et puis, au dernier moment, il avait hésité à trahir ainsi celle qu'il aimait. Son amour pour Blanche avait triomphé de son amour pour l'agitation. Trahison pour trahison, il préférait être traître à l'égard des barons. Et c'est ainsi qu'il apparut à la cour, entouré de trois cents chevaliers. Dès lors, la reine était sauvée. Dédaignant les dérisoires secours du reste des barons, elle décida de mettre son fils à la tête de cette armée et de partir avec lui.

Malgré la rigueur de l'hiver, l'armée se mit en route vers le 20 janvier 1229. Son but était Bellême, la place-forte que Pierre de Dreux, au mépris des traités, avait osé fortifier.

Mauclerc avait été averti de la défection du comte de Champagne. Il comprit immédiatement que la partie était perdue. Il n'insista pas et jugea inutile de s'attirer un échec susceptible d'avoir des répercussions en Bretagne. Ses sujets commençaient en effet à trouver pénible l'interdit

qui les frappait. Il était prudent de ne pas les mécontenter davantage.

Le duc ne parut pas à Bellême, mais donna des ordres minutieux pour l'organisation de la résistance qu'il concentra dans la citadelle.

Avant l'arrivée de l'armée royale, il fit réquisitionner par son bailli le plus de provisions possible, froment, viandes, etc... Pour ne pas manquer de munitions, il ordonna la démolition de tout un groupe de vieilles maisons qui lui fournirent une grande quantité de pierres et autres matériaux défensifs et offensifs.

Le roi de France, dès son arrivée, s'empressa de pratiquer une semblable opération. Les hostilités n'étaient pas encore ouvertes que déjà, tout le pays était dévasté et une bonne partie de la ville de Bellême détruite.

La lutte elle-même fut de courte durée. Le froid, cette année-là, était terrible et, dans cette région de Bellême, mal protégée des vents, l'armée de France souffrit beaucoup. Mais Blanche de Castille, qui participa vaillamment à toute la campagne — elle la dirigeait, beaucoup plus que son fils — se révéla une organisatrice remarquable. Elle mobilisa le menu peuple des environs et fit abattre les arbres séculaires des forêts voisines. De grands feux furent allumés au camp et, le soir, dédaignant les tentes aux étoffes lourdement damassées, la reine et son fils n'hésitaient pas à venir se chauffer en compagnie des hommes d'armes.

Pendant ce temps, les mineurs de Louis IX sapèrent les fondements de la citadelle et s'efforcèrent d'abîmer les murailles. A l'intérieur du château, les assiégés ripostèrent vaillamment. Par un bombardement continu, ils gênèrent le travail des mineurs et finirent même par les obliger à s'enfuir. Tel fut le premier jour de l'attaque. Le lendemain, la même tactique commença à porter ses fruits. Comme la veille, les travaux de mine furent interrompus après deux

ou trois heures de travail. Mais, quand les mineurs abandonnèrent la place, les murailles de la citadelle étaient fortement ébréchées.

Le troisième jour, les machines de guerre entrèrent en action : deux pierrières déversèrent sur les assiégés d'énormes projectiles. L'un d'eux atteignit le donjon à son point névralgique, bouleversant le logis du chef de la garnison.

La résistance devenait impossible. Aucun secours n'était annoncé. Les défenseurs de la citadelle, conscients d'avoir tenu jusqu'au bout, n'hésitèrent plus à remettre leur sort entre les mains de Saint Louis. Celui-ci, généreusement, leur fit grâce. Blanche et son fils entrèrent solennellement dans Bellême. Il avait suffi de quatre jours pour remporter la victoire.

Une petite ville voisine, La Perrière, qui relevait aussi, depuis le traité de Vendôme, du duc de Bretagne, n'avait pas voulu soutenir les rigueurs d'un siège. Son gouverneur, Hugues le Blond, avait remis les clés à Saint Louis, aussitôt que le roi de France s'était présenté aux portes de la ville⁶⁴.

Blanche de Castille ne jugea pas nécessaire de pousser plus avant la punition de Pierre de Dreux. Elle se contenta de garder les places qu'elle venait ainsi de reprendre : elle ne continua pas sa marche dans la direction de la Bretagne.

Les barons de France, qui avaient assisté, assez penauds, à l'exécution de leur allié, eurent bien soin de se tenir coi. Seul, un petit seigneur de Normandie, le sire de la Haye-Pesnel, éprouva le besoin d'embrasser la cause de Mauclerc et d'entretenir, en Normandie, une vaine agitation. Une rapide expédition d'un des lieutenants du roi de France suffit à le faire rentrer dans le devoir.

Blanche de Castille avait gagné la partie. Son attitude énergique calma singulièrement l'ardeur des mécontents.

64. Elie BERGER, *op. cit.*, p. 126-128.

Mais la colère des barons se tourna alors vers celui qui avait provoqué la victoire de la reine, le peu honorable Thibaut de Champagne, à qui on ne pardonna pas sa volte-face. Les chansonniers — pour la plupart au service des grands vassaux — flétrirent en termes assez durs la conduite de l'amoureux de Blanche, cet homme,

Viel, ors et boursoufflé

qui les avait trahis⁶⁵.

Une coalition féodale fut dirigée contre lui, et il fallut toute l'autorité de Blanche de Castille, pour tirer son pauvre Thibaut de ce mauvais pas.

A cette coalition, le duc de Bretagne ne prit pas part. La prise de Bellême, la confiscation de la ville lui avaient été très sensibles. Frappé d'une humiliation aussi grave, il méditait, dans sa capitale, une revanche éclatante. Le hardi Breton, comme l'appelle le chansonnier, Hugues de la Ferté, le hardi Breton ne voulait pas longtemps rester sur une telle défaite.

Du côté de l'Angleterre, l'heure des négociations n'avait pas encore sonné. En effet, la trêve conclue entre Saint Louis et Henri III n'expirait qu'à la fin de juillet 1229. Une nouvelle intrigue avec le souverain d'outre-Manche ne pourrait s'esquisser qu'aux approches de la fin de cette trêve.

La patience était donc nécessaire. Mais le duc, en attendant, chercha toutes les occasions de vexer ou d'inquiéter la régente.

Au mois de mars, quelques semaines après ce désastreux siège de Bellême, un premier moyen s'offrit à Mauclerc. Un conflit s'était élevé, à Paris, entre l'Université et Blanche de Castille. Les étudiants n'aimaient pas la régente. On a vu qu'ils la chantaient d'assez grossière façon. Ils prirent parti pour leurs maîtres; des deux côtés, on se buta.

65. Hugues DE LA FERTÉ, *Sirventois* (Romancero français de P. Paris, p. 186).

Afin d'éviter des émeutes d'escoliers — il y en avait, dès le XIII^e siècle — la reine-mère n'hésita pas : elle ferma l'Université. Voilà nos étudiants obligés de se disperser. Pierre de Dreux, qui depuis le traité de Vendôme avait en son fief une Université florissante et réputée, Angers, s'empressa de les inviter à venir suivre les cours des maîtres angevins. La douceur de la ville, la beauté de l'Anjou firent autant que la science des professeurs. Beaucoup d'étudiants accoururent à Angers.

En donnant ainsi ouvertement asile aux escoliers révoltés contre Blanche, en épousant, en quelque sorte, leur querelle, le duc de Bretagne accomplissait un geste significatif : le geste du perpétuel mécontent⁶⁶.

Mais cet incident ne constituait qu'une légère escarmouche. Le cerveau fertile de Mauclerc conçut peu après un beau projet. Il supposait bien pourtant qu'en essayant de le réaliser, il allait se heurter — une fois de plus — à son implacable adversaire.

Nouvelle tentative matrimoniale. Les essais antérieurs n'avaient pas découragé Mauclerc. Il ne désespérait pas de donner à Alice une remplaçante digne de la duchesse de Bretagne. Cette fois, il jeta son dévolu sur la reine de Chypre, une Alice, elle aussi.

C'était une intrigante sans beauté ni grande intelligence. Elle avait pour meilleur titre d'être la cousine germaine de Thibaut de Champagne et cette parenté lui donnait, paraît-il, des droits sur le comté et lui permettait même de s'en prétendre la légitime héritière. A tort ou à raison, peu importe; seule, elle ne pouvait rien.

Et ses prétentions n'eussent été que ridicules et chimériques si les barons, qui ne pardonnaient pas à Thibaut ses défections successives, ne s'en étaient servis comme d'une machine de guerre contre leur bête noire. Ils avaient

66. *Annales Monastici* (édit. Luard), t. III, p. 117.

accueilli avec enthousiasme les revendications d'Alice, et étaient partis en guerre contre Thibaut, en prétendant rendre le comté à sa véritable héritière qu'ils affectaient de parer déjà du titre de comtesse de Champagne.

Le dessein du duc de Bretagne favorisa donc l'action des révoltés. En épousant Alice, il risquait peut-être de devenir un jour comte de Champagne. Le jeu valait d'être tenté.

Le côté sentimental ne peut dans l'affaire être mis en question. Duc de Bretagne et reine de Chypre ne se rencontrèrent même pas : il ne s'agissait que d'unir leurs intérêts.

Et l'union échoua, comme précédemment. Et, comme précédemment, ce fut Blanche de Castille qui la fit échouer. Elle demanda l'assistance du cardinal de Saint-Ange, son fidèle conseil. Celui-ci signala à la cour de Rome le mariage projeté. Dans l'arsenal des prohibitions religieuses, on chercha là-bas — et l'on trouva vite — un motif d'interdiction. Le pape — ou ses cardinaux — découvrit aisément que Pierre Mauclerc et Alice de Chypre étaient cousins au quatrième degré canonique. Dès lors, il ne pouvait consentir à leur union et ordonna à l'évêque du Mans, Maurice, d'interdire le mariage. Mauclerc, excommunié et interdit, se garda bien de solliciter une dispense qui lui aurait été impitoyablement refusée. Son beau projet s'écroula, comme les autres⁶⁷.

Ainsi donc, depuis mars 1227, date à laquelle il s'était décidé, poussé par la nécessité à abandonner le roi d'Angleterre, il n'avait cessé de subir échecs et humiliations. Blanche de Castille n'avait pas paru comprendre que, renonçant au comté de Richemond, le duc s'était bien juré de trouver sur le continent d'amples compensations. Toutes les fois, il s'était heurté à la régente. Son insatiable ambition sortait exaspérée de cette série de défaites.

Maintenant, deux politiques s'offraient au duc. A la fin de juillet 1229, la trêve qui avait été signée deux ans

67. Arch. nat., J 209, n° 56. — E. BERGER, *op. cit.*, p. 144.

auparavant par les rois de France et d'Angleterre, venait à expiration. Des ambassadeurs français s'évertuaient en vain depuis plusieurs semaines, à en obtenir la prorogation.

Les prétentions d'Henri III, ses tergiversations, prouvaient assez l'intention qu'il avait de reprendre la guerre. Effectivement, le 25 juillet, les hostilités recommencèrent : le roi donna ordre de saisir tous les navires français trouvés dans les ports anglais.

Pierre Mauclerc allait-il rester fidèle à la régente, cause de toutes ses déconvenues; allait-il retourner au roi d'Angleterre et retrouver ainsi, avec le comté de Richemond, les avantages immenses que lui conféraient ses possessions d'outre-Manche?

Tel était le redoutable point d'interrogation, qui se posait, au début de cet automne 1229, alors que la guerre franco-anglaise, un moment interrompue, reprenait sur terre et sur mer.

(A suivre).

Jacques LEVRON.